



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 025

Le vendredi 10 juin 2022

Président : L'honorable Marc Garneau



Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

Le vendredi 10 juin 2022

• (1300)

[Français]

Le président (L'hon. Marc Garneau (Notre-Dame-de-Grâce—Westmount, Lib.)): Je déclare la séance ouverte.

Bonjour et bienvenue à la 25^e réunion du Comité permanent des affaires autochtones et du Nord.

[Traduction]

Nous sommes réunis ici aujourd'hui sur le territoire non cédé de la nation algonquaine anishinabe.

Avant de commencer, chers collègues, y a-t-il une motion visant à adopter la liste de témoins supplémentaires qui vous a été fournie dans le cadre de notre quatrième étude? Comme la greffière n'a pas reçu d'autres noms à ajouter à la liste au cours de la dernière semaine, nous allons procéder avec la liste fournie par les analystes.

Quelqu'un pourrait-il proposer une motion pour adopter la liste de témoins qui vous a été fournie?

M. Jaime Battiste (Sydney—Victoria, Lib.): Je vais proposer cette motion, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Battiste.

(La motion est adoptée.)

Le président: Cela ressemble à un vote unanime. Merci.

[Français]

Aujourd'hui, nous allons continuer notre quatrième étude, qui porte sur la souveraineté, la sécurité et la préparation aux urgences des peuples autochtones dans l'Arctique.

[Traduction]

Pour notre premier groupe de témoins d'aujourd'hui, nous entendons M. John McKearney, chef des pompiers et président de l'Association canadienne des chefs de pompiers, qui est accompagné de Tina Saryeddine, directrice générale de l'Association canadienne des chefs de pompiers.

Nous attendons un autre témoin qui n'est peut-être pas encore parmi nous, mais que je vais tout de même vous présenter maintenant. Il s'agit de la cheffe April Martel de la K'at'l'odeeche First Nation. J'espère qu'elle sera en ligne très bientôt.

[Français]

J'aimerais rappeler à tous les participants les exigences du Bureau de régie interne concernant la distance physique et le port du masque.

[Traduction]

Pour assurer le bon déroulement de notre réunion, j'aimerais énoncer quelques règles à suivre.

Les membres du Comité ou les témoins peuvent s'exprimer dans la langue officielle de leur choix. Des services d'interprétation en anglais, en français et en inuktitut sont disponibles pour la réunion d'aujourd'hui. Veuillez être patient avec l'interprétation. Il peut y avoir un retard, notamment parce que l'inuktitut doit d'abord être traduit en anglais avant de pouvoir être traduit en français, et vice versa. Le bouton d'interprétation se trouve au bas de votre écran pour l'anglais, le français ou l'inuktitut. Si l'interprétation est perdue, faites-le moi savoir et nous corrigerons la situation avant de poursuivre. La fonction « Lever la main » au bas de l'écran peut également être utilisée à tout moment si vous souhaitez parler ou signaler quelque chose à la présidence.

Avant d'intervenir, veuillez attendre que je vous appelle par votre nom. Si vous êtes en vidéoconférence, veuillez cliquer sur l'icône du microphone pour que l'on puisse vous entendre. Le microphone des personnes qui sont dans la salle sera contrôlé comme d'habitude par le responsable des procédures et de la vérification. Lorsque vous prenez la parole, veuillez parler lentement et clairement pour aider les interprètes. Lorsque ce n'est pas à vous de parler, votre micro devrait être en sourdine.

[Français]

Je rappelle que tous les commentaires doivent être adressés au président du Comité.

Nous allons maintenant commencer.

Selon notre façon habituelle de procéder, les témoins auront chacun cinq minutes pour faire leur présentation. Ensuite, nous passerons à la période de questions.

[Traduction]

Sans plus tarder, nous allons entendre notre premier témoin, M. John McKearney.

Je ne sais pas comment vous comptez vous exprimer ou si vous allez partager votre temps avec Mme Saryeddine, mais vous disposez de cinq minutes au total tous les deux pour votre déclaration préliminaire. La parole est à vous.

• (1305)

M. John McKearney (président et chef des pompiers, Association canadienne des chefs de pompiers): Merci, monsieur le président, et merci à tous les membres du Comité de leur précieux temps. Je vais faire la déclaration préliminaire et je demanderai ensuite à Mme Saryeddine de répondre aux questions, si cela vous convient.

Merci d'avoir invité l'Association canadienne des chefs de pompiers à comparaître aujourd'hui. Je m'appelle John McKearney. Je m'adresse à vous depuis les territoires non cédés de la nation Lil'wat et de la nation Squamish. Je suis l'actuel chef des pompiers de la municipalité de villégiature de Whistler, en Colombie-Britannique. Avant cela, j'ai été chef des pompiers pour la ville de Vancouver et je suis au service des incendies depuis 42 ans. Je suis l'actuel président de l'Association canadienne des chefs de pompiers, et je suis accompagné aujourd'hui de la directrice générale de l'ACCP, Tina Saryeddine.

Nos observations porteront sur quatre thèmes clés, à savoir le Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord du Canada, l'importance de mettre en œuvre la stratégie de protection contre les incendies des Premières Nations à l'échelle du pays, les enjeux généraux dans le secteur des incendies et ce à quoi pourrait ressembler une orientation axée sur les mesures à prendre pour résoudre les problèmes dans le Nord.

Le Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord du Canada offre un point de départ raisonnable pour s'attaquer aux disparités et aux inégalités graves dans le Nord, qui touchent principalement les peuples autochtones. Il fournit une vision essentielle pour nos peuples autochtones, pour la conscience collective de notre pays et pour notre sécurité internationale — trois éléments de base qui font ressortir l'urgence d'agir.

Toutefois, bien que cela ne soit qu'un début, le chapitre concernant la sûreté, la sécurité et la défense et son cinquième objectif, à savoir: « accroître les capacités en matière de gestion des urgences de l'ensemble de la société des communautés de l'Arctique et du Nord », se situent à un niveau élevé. À moins que cela nous ait échappé, il n'y a rien du tout sur les incendies, ni sur les mesures d'atténuation, les interventions ou la préparation en cas d'urgence ou de situation d'incendie susceptibles de se produire.

Comment pourrait-on régler ce problème? La semaine prochaine, nous aurons le plaisir de participer à une discussion avec la ministre Hajdu et les chefs de pompiers autochtones sur la stratégie de protection contre les incendies des Premières Nations. Cette stratégie comprend des priorités et des objectifs précis dans six domaines: premièrement, le partenariat avec les dirigeants des Premières Nations et la protection contre les incendies; deuxièmement, la sensibilisation à la prévention des incendies; troisièmement, les normes à l'échelle des communautés; quatrièmement, les normes d'exploitation des services d'incendie; cinquièmement, les changements climatiques; et, enfin, sixièmement, les infrastructures essentielles. Il s'agit d'une stratégie réfléchie et bien conçue, qui met l'accent sur l'éducation des dirigeants autochtones. Ce sont eux qui prennent les décisions et qui répartissent les ressources dans leurs communautés. S'ils sont sensibilisés et habilités, ils prendront les bonnes décisions. La stratégie établit également un lien entre la sécurité-incendie et la réduction des risques de catastrophe, ce qui crée des économies d'échelle. Elle appelle à la mise en œuvre de stratégies Intelli-feu, qui sont essentielles compte tenu des problèmes climatiques croissants.

Un travail exceptionnel a également été accompli dans le cadre de la création du Bureau du commissaire autochtone aux incendies, maintenant connu sous le nom de Conseil national autochtone de la sécurité-incendie. À cette fin, on s'est fondé sur des principes importants en matière d'éducation sur les incendies, de prévention et de financement pour les communautés autochtones. On attend toujours la signature des accords de contribution.

Il est essentiel d'agir rapidement parce que, dans le Nord, la mise en œuvre est beaucoup plus complexe que partout ailleurs au pays. En préparant nos notes pour aujourd'hui, nous avons eu le plaisir de nous entretenir avec les chefs des services d'incendie d'Inuvik et du Yukon, qui ont décrit comment l'absence de techniciens en incendie et l'existence de tant de collectivités accessibles uniquement par avion compliquent et rendent plus coûteuses des tâches simples comme l'inspection de l'équipement de sécurité incendie et de sécurité des personnes.

La fonte du pergélisol crée des problèmes d'inondation comme jamais auparavant. Cela s'ajoute aux feux de forêt et aux feux de broussailles. Le fait qu'il arrive que quatre ou cinq familles vivent dans une maison destinée à un usage unifamilial réduit la durée de vie prévue de celle-ci, en raison d'une plus grande usure, condensation et humidité. Enfin, les constructeurs doivent être tenus responsables de la qualité des constructions. À l'heure actuelle, ils ne le sont pas, en raison de problèmes de financement, de permis et de remboursement.

En ce qui concerne les infrastructures essentielles et les changements climatiques, vous savez déjà que le gouvernement fédéral dirige les consultations « Parlons des infrastructures essentielles » et « Parlons adaptation ». Nous recommandons d'établir des liens solides entre les connaissances acquises et la présente étude. Si de 30 à 40 % des infrastructures collectives essentielles du Canada sont dans un état critique, on peut imaginer que la situation est bien pire dans le Nord. Certains secteurs sont peut-être dépourvus d'infrastructures, alors plus de trois ordres de gouvernement doivent collaborer. Par exemple, selon les chefs du Nord, le coût des infrastructures d'approvisionnement en eau peut atteindre 10 000 \$ le mètre.

Ce sont des défis difficiles, mais il y a une occasion à saisir. Le Canada est le deuxième pays le plus froid au monde. Nous pouvons être des chefs de file mondiaux d'un mode de vie réussi, pacifique, stratégique et sécuritaire dans les régions du Nord et de l'Arctique, sous le leadership des communautés autochtones et grâce à celui-ci.

- (1310)

Nous avons besoin d'équipements, comme des appareils respiratoires autonomes, qui peuvent fonctionner efficacement dans ces climats froids extrêmes, un approvisionnement en eau résilient, des infrastructures qui résistent aux rigueurs de l'Arctique, des systèmes de transport qui fonctionnent bien dans ce genre de climat, et même du tourisme, qui stimule les économies locales.

La Finlande semble avoir adopté cette approche. L'association finlandaise des chefs de pompiers a récemment demandé à l'ACCP de participer à une étude comprenant des visites des systèmes d'incendie et d'urgence des pays du Nord et de l'Arctique. Cela coûte cher, mais le Canada a peut-être intérêt à investir dans un tel programme d'études pour favoriser la production de connaissances.

Bien que certains problèmes dans le Nord soient propres au Nord, il y en a d'autres en matière de gestion des incendies et des urgences qui sont communs à toutes les collectivités rurales de notre pays. Nous aimerions vous en faire part.

Premièrement, la forte dépendance à l'égard des volontaires dans le secteur des incendies entraîne une forme précaire d'intervention d'urgence. L'offre diminue également à l'échelle nationale. Il faudra peut-être créer des incitatifs pour que les techniciens en incendie et les professionnels des incendies fassent l'expérience du Nord, et il faudra éventuellement subventionner le transport. C'est la seule façon d'obtenir de l'expertise là-bas.

Deuxièmement, d'un bout à l'autre du pays, et j'imagine que c'est aussi le cas dans le Nord, la formation et l'équipement d'intervention d'urgence tous risques sont désuets. Nous avons recommandé au gouvernement fédéral de rétablir un programme semblable à l'ancien Programme conjoint de protection civile, s'appliquant à toutes les régions du pays, d'autant plus que l'innovation et les nouvelles situations climatiques entraînent de nouvelles exigences en matière de formation et d'équipement dans les services d'incendie. Pour régler ce problème, il faudra déployer des efforts et investir. Il faut également veiller à recueillir le point de vue des collectivités locales sur ce dont elles ont besoin.

Comment peut-on régler tous ces problèmes communs aux services d'incendie et d'urgence, non seulement dans le Nord, mais partout au pays? Nous avons recommandé au gouvernement fédéral de mettre en œuvre au Canada une structure semblable à celle de la Federal Emergency Management Agency et de la Fire Administration des États-Unis. Reconnaisant que la collaboration avec les communautés autochtones est essentielle, nous croyons que la création d'un secrétariat à l'appui du nouveau ministre de la Protection civile est un bon début. Nous encourageons une collaboration maximale.

En terminant, monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du Comité, je tiens à vous remercier d'avoir invité l'ACCP à comparaître aujourd'hui. Votre tâche est énorme, mais pleine de promesses pour les Canadiens. Nous disons souvent, à l'Association canadienne des chefs de pompiers, que nous sommes sur les épaules de géants. Le succès de nos régions autochtones, nordiques et arctiques est une réussite pour nous tous.

Merci, monsieur.

Le président: Merci beaucoup, monsieur McKearney.

Madame la greffière, la cheffe Martel, notre deuxième témoin, s'est-elle jointe à nous?

La greffière du Comité (Mme Vanessa Davies): Non, monsieur. Elle pourrait se joindre au deuxième groupe de témoins. Apparemment, elle doit régler quelque chose d'urgent.

Le président: Très bien.

Étant donné que nos seuls témoins seront probablement M. McKearney et Mme Saryeddine, nous allons passer à la première série de questions.

Monsieur Shields, vous serez le premier à prendre la parole. Vous avez six minutes. Je vous en prie.

M. Martin Shields (Bow River, PCC): Merci, monsieur le président de me donner la parole.

Monsieur le chef des pompiers, vous avez dressé une liste incroyable de choses à faire. Je me dis que si nous pouvions mettre en œuvre le dixième de ce que vous avez proposé, nous arriverions à quelque chose. Votre liste était impressionnante.

J'ai cependant noté une chose en particulier. Je sais que cela implique beaucoup d'argent, et vous le savez autant que moi. Vous avez parlé des constructeurs. Vous avez parlé de responsabilité. Je pense qu'il y a quelque chose, dans le sens d'un processus, que nous devrions pouvoir faire, ce que nous faisons ailleurs.

Quels sont les obstacles à l'instauration d'un sens de la responsabilité? Pourriez-vous nous en parler un peu?

M. John McKearney: Merci, monsieur Shields.

Au risque de manquer de cohérence, lorsque nous parlons à nos dirigeants autochtones, nous constatons qu'il y a un concept qui prévaut dans ces communautés, où la structure de financement est compliquée et où il n'y a pas beaucoup de surveillance. À cela s'ajoute le fait qu'il n'y a pas de structures comme dans les collectivités normales, dans toutes les régions où nous vivons, où des inspecteurs inspectent les phases de la construction. Il y a une lacune à ce niveau.

Je vais céder la parole à Mme Saryeddine, si elle a quelque chose à ajouter.

Mme Tina Saryeddine (directrice générale, Association canadienne des chefs de pompiers): Merci, chef McKearney.

Le chef McKearney l'a très bien expliqué. Dans les collectivités où il y a d'importantes ressources gouvernementales pour les permis et les règlements et, comme le chef McKearney l'a dit, pour les inspections, ce genre de problèmes n'existe pas. À cela s'ajoute l'aspect des soutiens structurels au sein des collectivités autochtones, pour pouvoir effectuer ces inspections et mettre en place les règlements et les ressources que l'on retrouve dans d'autres collectivités.

De plus, d'après ce que nous comprenons et comme le chef McKearney l'a dit — et c'est quelque chose qui nous a été expliqué par le Conseil national autochtone de la sécurité-incendie, mais je ne suis pas certaine d'avoir saisi cela avec précision —, un facteur clé est la façon dont le financement est versé, les étapes du remboursement et l'ordre de celles-ci, qui font partie de ce qui crée la reddition de comptes. Nous nous ferons un plaisir d'essayer de vous fournir plus de renseignements par la suite au moyen d'une lettre, mais nous le ferons en consultation avec le Conseil national autochtone de la sécurité-incendie.

• (1315)

M. Martin Shields: Je vous en remercie et je vous remercie pour tout renseignement supplémentaire que vous pourrez nous fournir.

Cela me rappelle la situation de l'eau potable. Nous pouvons construire toutes les infrastructures que nous voulons en ce qui concerne l'eau, mais à moins de fournir l'éducation et la formation nécessaires, nous ne faisons que reprendre le processus de construction et de reconstruction. Est-ce que la situation est similaire en ce sens qu'il faut travailler à l'éducation? Le chef des pompiers a mentionné l'éducation comme l'un des éléments dans sa liste, qui était extraordinaire.

L'éducation est un élément essentiel. Si nous pouvons éduquer les gens, ils auront la capacité. Nous devons simplement comprendre qu'il nous faut fournir des ressources pour l'éducation, afin que les capacités puissent être utilisées pour assurer l'habilitation. Il en a aussi fait mention.

Y a-t-il une réponse à ce commentaire?

M. John McKearney: Merci, monsieur Shields.

Oui, je pense que vous avez tout à fait raison. Il faut se reporter à la collaboration avec les dirigeants autochtones. Toutes ces communautés sont très différentes. Elles ont des problèmes très complexes, et il n'y a pas de solution unique. Je pense que vous avez tout à fait raison, mais les derniers détails devraient être réglés par l'entremise des dirigeants de ces collectivités.

M. Martin Shields: Ils seraient sans doute tout à fait d'accord, dans le sens que nous n'avons pas besoin d'édicter les règles, mais que nous devons fournir les ressources nécessaires en matière d'éducation.

Vous connaissez très bien les casernes de pompiers du pays, qui fonctionnent avec 80 % de volontaires, et je vois la formation importante qui se fait. Je constate qu'il y a différents scénarios de formation dans les différentes casernes de pompiers. Dans les régions rurales, il y a une unité de sauvetage du bétail. Vous ne trouverez pas d'unité de sauvetage du bétail dans beaucoup d'endroits, mais dans une région rurale comme la mienne, il y en a une. Cela revient à ce que vous avez dit. Le scénario doit être conçu en fonction de la situation, d'où l'habilitation en matière de communication qui est nécessaire dans les communautés.

Avez-vous quelque chose à ajouter sur la façon dont nous pouvons faire cela?

M. John McKearney: Si vous me le permettez, je vais céder la parole à ma brillante directrice générale, Mme Saryeddine, pour qu'elle réponde à cette question.

Mme Tina Saryeddine: Merci, chef McKearney.

Je pense que vous l'avez bien dit, monsieur Shields. Le message que nous avons compris en prenant connaissance de la stratégie, c'est que la prise de décisions doit se faire dans les collectivités locales, par l'entremise des dirigeants des structures de gouvernance, et qu'il faut fournir les bons renseignements, presque comme si ces personnes étaient responsables de la gestion des urgences et de la lutte contre les incendies, ce qui exigerait qu'elles reçoivent la même façon que celle offerte dans les municipalités. Il s'agit de reconnaître que ce sont ces personnes qui prennent les décisions et qu'elles ont besoin de l'information pour l'appliquer à leur situation locale.

M. Martin Shields: Merci.

Vous avez mentionné la Finlande. J'allais poser une question au sujet du Conseil de l'Arctique, jusqu'à ce que vous mentionniez cela. Y a-t-il d'autres pays de l'Arctique avec lesquels vous avez été en contact ou que vous connaissez, à part la Finlande?

M. John McKearney: Madame Saryeddine, voulez-vous en parler?

Allez-y.

Mme Tina Saryeddine: Bien sûr. Merci.

Je m'adresse à M. Shields par l'entremise du président. L'association finlandaise des chefs de pompiers a mis sur pied un groupe d'étude réunissant un certain nombre de pays pairs. Même si nous n'avons pas communiqué directement avec eux, la façon dont nous organiserions l'échange d'information a été abordée. J'ai trouvé très intéressant d'entendre le chef d'Inuvik et le chef d'une autre ville du Nord — dont le nom m'échappe en ce moment — dire aux représentants finlandais qu'il faut déjà beaucoup de temps pour assurer le transport entre Inuvik, par exemple, et Ottawa, et qu'il faudrait beaucoup plus de temps encore pour effectuer ces visites d'étude. Cela les a également aidés à comprendre l'étendue géographique de notre pays.

Le temps pose un défi, mais aussi les ressources. Ils ont mentionné qu'ils paieraient pour l'organisation de l'étude, mais que chacun devrait payer pour le transport et le temps perdu au bureau, pour ainsi dire, ce qui pose un défi. Nous n'avons pas encore eu beau-

coup de discussions. Nous essayons de déterminer quelle est la meilleure façon de procéder et si cela constitue la meilleure utilisation des ressources et du temps.

• (1320)

M. Martin Shields: C'est un excellent point en ce qui concerne les ressources nécessaires.

Mon temps est écoulé. Merci.

Le président: Merci, monsieur Shields.

Nous reviendrons probablement à cette question de toute façon.

Monsieur Powlowski, vous avez six minutes. Je vous en prie.

M. Marcus Powlowski (Thunder Bay—Rainy River, Lib.): Merci.

Bienvenue, chef. Nous avons l'habitude de recevoir des chefs ici au comité, mais pas votre genre de chef.

Bienvenue, madame Saryeddine.

J'ai travaillé pendant quelques années à Norway House, une communauté crie du nord du Manitoba. Je me souviens d'un incendie en particulier où trois enfants sont arrivés avec des brûlures ou après avoir inhalé de la fumée, ce qui a obligé à les mettre sous respirateur. Je suis sûr que l'un d'eux a souffert toute sa vie à cause des brûlures qu'il a subies au visage.

Si je me souviens bien, lorsque j'ai demandé dans la communauté qui avait sauvé ces enfants, on m'a répondu que c'étaient des membres de la communauté. Je suis certain qu'il devait y avoir un genre de service d'incendie, mais il n'y avait pas de premiers répondants, alors je sais que c'est un problème très important.

Norway House est une grande collectivité. Une population de 5 000 personnes est probablement suffisante pour avoir des services d'incendie permanents, je suppose. Bon nombre des collectivités accessibles uniquement par avion sont petites. On parle de 300 ou 500 personnes, et non seulement leurs services d'incendie sont inadéquats — chef, vous en avez parlé un peu —, mais bon nombre de ces collectivités sont parfois exposées à des inondations en même temps.

Comment pouvons-nous remédier à la situation des petites collectivités de, disons, 300 habitants? Elles ont besoin de gens capables de réagir aux crises sanitaires, aux incendies, aux problèmes d'eau, mais elles sont si petites. On ne peut pas être expert en tout.

Avez-vous des idées sur la façon de mieux réagir concrètement en cas d'urgence?

M. John McKearney: C'est une excellente question.

Dans ma province, nous voyons cet écart. Il y a eu 59 décès causés par des incendies dans cette province en 2021. Malheureusement, un nombre important de ces décès sont survenus dans des communautés autochtones. Je pense que cela doit vraiment aller de pair avec l'aide à l'équipement et à la formation, mais aussi avec l'éducation dans le domaine des incendies.

Les communautés doivent d'abord comprendre la nécessité d'un détecteur de fumée qui fonctionne. C'est la façon la plus sûre de veiller à ce que leurs familles soient en sécurité, surtout lorsque, malheureusement, trois ou quatre familles vivent sous le même toit. En tant qu'organisme national représentant les services d'incendie, nous faisons tout notre possible pour que tout le monde s'assure d'avoir un détecteur de fumée en bon état de marche, mais le message ne passe toujours pas.

Cela revient à ce que j'ai dit plus tôt: il faut que cela se fasse au niveau des dirigeants de ces communautés.

M. Marcus Powlowski: Est-ce que les services aux Autochtones fournissent des détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone à ces communautés?

M. John McKearney: Je ne sais pas. Je sais que nous le faisons dans certaines provinces. Nous le faisons ici, dans notre province.

Je ne crois pas que cela soit aussi répandu dans les communautés autochtones que dans les petites collectivités de la province. C'est une lacune, monsieur.

M. Marcus Powlowski: Madame Saryeddine, vous êtes une universitaire. Quelles sont les solutions et les options stratégiques qui s'offrent aux petites collectivités pour leur permettre de disposer de capacités d'urgence?

Mme Tina Saryeddine: Je vous remercie de la question et du compliment. J'espère que ma réponse sera à la hauteur.

Une chose dont nous parlons beaucoup, surtout dans les petites collectivités, c'est de partir sur de bonnes bases. Comme le chef McKearney l'a dit, c'est une question d'éducation.

Nous avons un merveilleux programme appelé « Les chefs pompiers demandent », dans le cadre duquel nous essayons de faire passer des messages directement au public, ce qui lui permet de prendre connaissance de certaines des stratégies qui peuvent être utilisées. Cette année, nous avons eu le privilège de collaborer avec le ministre Blair à ce sujet.

Vous avez donné l'exemple des inondations. Comment faut-il préparer sa maison à l'approche de la saison des inondations? Il existe des stratégies efficaces et utiles, que bon nombre d'entre nous ne connaissent peut-être pas. Je pense qu'il est très efficace de les diffuser d'une façon culturellement appropriée, dans la bonne langue et de la bonne façon pour l'auditoire visé.

Je vous remercie de la question.

• (1325)

M. Marcus Powlowski: Étant donné que les incendies de forêt et les incendies dans les maisons représentent une menace importante pour beaucoup de collectivités isolées, et que les inondations constituent souvent un grave danger, y a-t-il des programmes pour former les gens de ces collectivités dans ces deux domaines? Agir davantage comme un omnipraticien pour ce qui est des interventions d'urgence me semble probablement l'une des seules façons possibles de procéder.

Y a-t-il de tels programmes? Je sais que vous formez des pompiers. Je ne sais pas comment on forme les gens en ce qui concerne les inondations.

M. John McKearney: Oui, il y en a, et les services des incendies en général évoluent pour faire face aux changements climatiques que nous vivons. Encore une fois, cela se passe dans de pe-

tites collectivités, où les gens doivent investir dans leur apprentissage et leur préparation.

Des choses se font en ce sens. La stratégie Intelli-feu est répandue dans tout le pays, et elle est tout aussi nécessaire dans une communauté autochtone que dans une collectivité rurale ailleurs.

Je vais vous donner un exemple des percées que nous voyons. L'an dernier, en Colombie-Britannique, nous avons connu une année record en matière de feux de forêt. Je pense qu'il y a eu environ 50 000 évacuations ici. Il y a eu un incendie important dans le nord de la région de Kamloops, l'incendie du lac Sparks. La B.C. Wildfire, qui est responsable des feux de forêt, ne s'acquittait pas de la responsabilité qu'elle devait assumer, et elle a rapidement compris qu'elle n'incluait pas les Autochtones vivant dans ces collectivités.

Une discussion a eu lieu, et la B.C. Wildfire Service a reconnu qu'elle faisait fausse route. Les populations autochtones de ces communautés connaissent leur territoire. Elles peuvent prendre les choses en main. La volonté est là. Il faut simplement les habiliter et collaborer avec elles.

Le président: Merci, monsieur Powlowski.

[Français]

Monsieur Ste-Marie, vous avez la parole pour six minutes.

M. Gabriel Ste-Marie (Joliette, BQ): Merci, monsieur le président.

Je salue tous mes collègues du Comité.

Monsieur McKearney et madame Saryeddine, je vous remercie d'être ici et de répondre à nos questions. Vos présentations étaient riches en contenu et nous vous en sommes très reconnaissants.

Tout d'abord, étant donné que je ne suis pas un spécialiste en la matière, j'aimerais savoir si les services de pompiers des communautés autochtones du Nord sont membres de votre association.

[Traduction]

M. John McKearney: Monsieur le président, je m'excuse. Je n'ai pas compris. Je ne parle plus français depuis que j'ai quitté Gatineau à l'âge de huit ans.

Le président: Mme Saryeddine a peut-être compris.

Il y a un bouton pour l'interprétation sur votre écran. Si vous le mettez en anglais, vous aurez la traduction dans votre casque d'écoute.

Madame Saryeddine, vous pourriez peut-être répondre.

Mme Tina Saryeddine: Merci.

Est-ce que j'utilise le bon canal pour l'anglais?

Le président: Oui. Vous pouvez y aller.

Mme Tina Saryeddine: Oui.

[Français]

Merci de la question.

[Traduction]

Si vous me le permettez, monsieur le président, je vais répondre en anglais. Mon français n'est pas aussi bon.

Cela s'est produit au cours de la dernière année, province par province et territoire par territoire, je crois. Le fait de permettre aux services d'incendie de présenter une demande de financement pour leurs infrastructures dans le cadre de l'ancien Fonds de la taxe sur l'essence, le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, a été très positif, et nous tenons à vous en remercier tous.

Je ne sais pas comment cela s'applique à l'ensemble des collectivités, mais j'espère que cela s'applique, et certainement, comme l'a dit le chef McKearney, si nous pouvons faire quelque chose, vous savez où nous trouver. Merci.

Le président: Merci, madame Idlout.

Nous allons maintenant commencer un deuxième tour. Nous continuerons aussi longtemps que possible.

M. Schmale est le premier sur la liste.

Monsieur Schmale, vous avez cinq minutes. Je vous en prie.

M. Jamie Schmale (Haliburton—Kawartha Lakes—Brock, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci à nos deux témoins.

Je vais poursuivre dans la même veine que M. Shields avec ma question et parler des constructeurs et des partenariats avec le gouvernement fédéral.

Je suppose que vous parliez de partenariats avec le gouvernement fédéral servant à veiller à ce que les constructeurs respectent leur part du contrat, pour ainsi dire. Vous pourriez peut-être nous éclairer davantage à ce sujet. Ce que j'essaie de préciser, c'est que, surtout à l'extérieur des réserves, les municipalités sont responsables des permis de construction. Nous avons des codes du bâtiment provinciaux. Quelle est la participation du gouvernement fédéral?

Je vais commencer par cela, puis je poserai ma deuxième question.

M. John McKearney: Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, madame Saryeddine, je vais commencer et vous céder la parole.

Ce qui nous a été expliqué, si j'ai bien compris, par la direction des commissaires aux incendies autochtones, c'est que, dans certaines de ces collectivités, le financement n'est pas versé tant que le projet n'est pas terminé. Il faut que la bande — si je peux m'exprimer ainsi — fournisse le financement en premier. Ce concept pose un problème. Cela mène parfois à accepter des constructions de qualité inférieure. Voilà le genre de problèmes qu'on nous a expliqués.

On nous a également expliqué pourquoi on essaie de promouvoir ce que j'appellerai la stratégie de lutte contre les incendies des Premières Nations, même si je ne crois pas utiliser le bon nom. Je pense que le Comité le comprend et l'a accepté. Ainsi, les règlements administratifs, les structures, permettraient des inspections semblables à celles effectuées dans toutes les autres collectivités. Il doit y avoir certains seuils, des inspections annuelles, des inspections de sécurité, et ainsi de suite.

M. Jamie Schmale: Lorsque vous avez parlé de constructions de qualité inférieure, dans ce cas-ci, il s'agit davantage d'une question de liquidités, de rogner davantage sur les coûts pour essayer de gérer l'argent disponible.

M. John McKearney: C'est un élément du problème qui nous a été expliqué, oui.

Madame Saryeddine, avez-vous quelque chose à ajouter?

Mme Tina Saryeddine: Merci, chef McKearney.

Oui, par l'entremise du président, l'autre élément concerne l'application. Je pense que vous l'avez déjà mentionné. Il n'y a que ces deux éléments, le financement et l'application.

M. Jamie Schmale: En ce qui concerne les inspections, de quelle compétence relèvent-elles? Le savez-vous de mémoire?

M. John McKearney: D'après ce que nous savons, les processus ne sont pas les mêmes dans leurs collectivités. Elles sont autonomes, mais il y a des lacunes dans ces règlements, ces besoins au chapitre de l'application. Voilà le problème.

M. Jamie Schmale: Y a-t-il aussi un problème avec les matériaux de construction? Certains matériaux de construction utilisés pourraient être plus inflammables que d'autres, simplement pour réduire les coûts. Est-ce un problème également ou est-ce...?

• (1345)

M. John McKearney: Le problème ne concerne probablement pas tant les matériaux. Nous voyons cela dans beaucoup de collectivités où l'on prend des raccourcis, où il n'y a pas de pare-feu et où il y a des lacunes.

Encore une fois, ce qui est inquiétant dans tout cela, c'est le déplacement de la fumée et du feu dans une structure. Du fait des matériaux de construction modernes et du mobilier moderne, nous avons environ trois minutes pour nous attaquer efficacement à un incendie qui se déclare. Après ce délai, le feu s'est certainement propagé ailleurs, dans toute la structure.

Je ne saurais trop insister sur le fait que les détecteurs de fumée sont utiles dans ces structures, à tout le moins pour faire sortir les gens. Les maisons peuvent être reconstruites. C'est une épreuve à traverser pour les gens touchés, mais au moins ils peuvent sortir de chez eux et le faire en toute sécurité.

M. Jamie Schmale: D'accord. J'aimerais que vous nous donniez rapidement votre avis.

L'année dernière a été difficile en raison des feux de forêt en Colombie-Britannique. Quel genre de conversations avez-vous avec vos homologues provinciaux dans différentes régions de la Colombie-Britannique, ou même dans l'ensemble du pays, sur les mesures que tous les ordres de gouvernement peuvent prendre et les choses qu'ils peuvent faire pour aider à réduire le risque de feux de forêt à l'avenir?

M. John McKearney: Merci. Je vais laisser Mme Saryeddine vous en dire un peu plus à ce sujet, mais nous avons la chance de constater, dans certaines des lettres de mandat et certains des travaux que le gouvernement fédéral entreprend, que la question est vraiment envisagée dans une perspective nationale en ce qui concerne les incendies en milieu périurbain. Il y a du financement. Je crois qu'il est d'environ 34 millions de dollars.

Madame Saryeddine, corrigez-moi si je me trompe.

On essaie de faire le lien entre les feux de forêt, qui relèvent des provinces, et les feux de structures, qui relèvent des municipalités. La surveillance exercée par l'organisme national, par le gouvernement fédéral, pour assurer une formation uniforme en ce qui concerne les incendies en milieu périurbain — qui sont différents des incendies résidentiels et des incendies de structures — et l'état de préparation de l'équipement dans nos collectivités, sont essentiels.

Madame Saryeddine, voulez-vous ajouter quelque chose?

Mme Tina Saryeddine: Merci, chef.

Je sais que nous avons peu de temps, alors je vais simplement ajouter à cela l'application des principes Intelli-feu dans toutes les collectivités du pays. Ce sont des principes qui aident les gens à préparer leur maison dans les régions à risque.

Merci.

Le président: Merci, monsieur Schmale.

Nous passons maintenant à M. Weiler, pour cinq minutes. Je vous en prie.

M. Patrick Weiler (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je suis également très reconnaissant des services rendus par nos deux témoins et de tout ce que vous faites pour assurer la sécurité de notre pays et de nos collectivités, et bien sûr, chef McKearney, pour assurer la sécurité de Whistler.

Le budget de cette année prévoit un investissement important de plus d'un demi-milliard de dollars pour lutter contre les feux de forêt. Une partie du budget prévoit des fonds pour former 1 000 pompiers supplémentaires, ainsi que pour intégrer les connaissances traditionnelles autochtones à la gestion des incendies.

Comment l'Association canadienne des chefs de pompiers travaille-t-elle avec les dirigeants autochtones pour intégrer les connaissances traditionnelles à la gestion des incendies? Quels conseils pouvez-vous donner au Comité à ce sujet?

M. John McKearney: Merci, monsieur, de votre question.

Un domaine dans lequel nous croyons fermement, qui pourrait vraiment combler le fossé entre ce qui constitue une responsabilité municipale ou régionale et une responsabilité fédérale, c'est un secrétariat et la création d'une responsabilité semblable au sein du gouvernement fédéral, en vue d'examiner tous ces éléments — et surtout celui-ci — comme le fait la U.S. Fire Administration ou la FEMA. Elles ont leur propre structure, mais elles sont intégrées à l'administration fédérale.

C'est ce que l'ACCP cherche à faire pour voir si c'est acceptable. Nous croyons que c'est une façon de mieux relier le leadership et la responsabilité des provinces en matière d'incendie et les mêmes attributions au niveau fédéral. C'est là un des aspects.

Madame Saryeddine, vous avez la parole.

Mme Tina Saryeddine: Merci, monsieur McKearney, et merci pour cette question.

Par l'entremise du président, le chef McKearney y a déjà fait allusion, je vais donc vous en dire un peu plus. Par l'intermédiaire du Centre interservices des feux de forêt du Canada, il serait important de relier tous les intervenants et tous les protocoles aux pratiques autochtones et aux connaissances que nos communautés autochtones apportent. Le véritable risque, c'est d'exercer ces tâches quasi traditionnelles en vase clos.

Si nous voulons former ces 1 000 pompiers, l'un des défis consistera à nous doter d'une équipe complète chargée de planifier comment se fera cette formation. On pense peut-être qu'il est possible de former chaque pompier individuellement, mais pour cela il faut que les services et l'équipement soient disponibles. Nous avons déjà parlé de ce qui arrive quand il n'y a pas de lien entre les infrastruc-

tures, l'équipement et la formation. Tous ces éléments doivent être interreliés — les chefs autochtones, les chefs de pompiers, le personnel, les collectivités et les ressources. Il serait très utile de pouvoir mobiliser tous les intervenants au sein d'organismes élargis, comme le Centre interservices des feux de forêt du Canada.

À l'Association canadienne des chefs de pompiers, nous avons créé un nouveau comité sur le climat qui examine ces questions de plus près. Nous pourrions formuler d'autres recommandations après la réunion, si cela vous intéresse. Je vous remercie.

• (1350)

M. Patrick Weiler: Permettez-moi de dire que nous sommes très intéressés. Si vous pouvez nous les transmettre plus tard par écrit, nous vous en serions très reconnaissants.

Tout à l'heure, vous avez parlé des difficultés que vous éprouviez pour faire venir dans les régions éloignées des spécialistes, par exemple des techniciens en lutte contre les incendies; vous avez aussi parlé de mesures incitatives pouvant être mises en place pour attirer plus de candidats pour faire ce travail. Je suis curieux de savoir comment vous aborderiez la question dans les collectivités autochtones.

D'après vous, y a-t-il davantage de possibilités de former des gens localement ou sera-t-il nécessaire de faire venir quelqu'un de l'extérieur pour offrir ces services?

M. John McKearney: Je vous remercie.

Idéalement, ce sont des membres de la communauté qui ont le désir et la capacité d'apprendre ce métier. Il faudrait évidemment commencer par leur offrir une sorte d'encadrement de l'extérieur.

Comme on l'a dit, les camions d'incendie ne sont pas différents de n'importe quel autre véhicule. Ils nécessitent une attention et un entretien constants pour être en état de bien fonctionner. Il faut donc que des membres de la communauté assument cette responsabilité. Cela s'appliquerait à toutes les communautés.

La meilleure façon de procéder, c'est d'encourager les communautés à être autonomes et à s'acquitter de ces responsabilités.

M. Patrick Weiler: Je vous remercie.

Je vois qu'il ne me reste plus beaucoup de temps, ce sera probablement ma dernière question.

Au sujet des infrastructures essentielles, des témoins précédents nous ont parlé de cette étude portant sur l'importance d'avoir une route d'accès. J'espérais que vous pourriez nous donner un peu plus de détails sur les problèmes d'accès et l'infrastructure requise. Comment pourrions-nous aborder la question dans le cadre des deux consultations que nous menons actuellement et dont vous avez parlé?

M. John McKearney: Je vous remercie.

Nous voyons cela en Colombie-Britannique, mais je ne sais si c'est le cas dans toutes les autres provinces. Chaque localité doit maintenant se doter d'un plan de défense contre les incendies de forêt. Il doit y avoir une voie d'entrée et une voie de sortie pour faciliter l'évacuation.

Ces plans sont différents d'une collectivité à l'autre. Whistler ne fait pas exception. Whistler compte 15 000 résidents et sa population double durant la saison touristique. Nous avons deux ou trois localités qui ont une route d'entrée et de sortie. C'est un travail évolutif.

M. John McKearney: J'ai eu l'honneur de travailler pour la ville de Vancouver, dont les valeurs sont de favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones et leur inclusion dans ce que nous faisons. En tant que chef des pompiers, j'ai eu plusieurs occasions de les écouter et j'ai été fier de participer à ces discussions.

Dans le cadre de mes autres fonctions, à Whistler, c'est la même chose. Je ne sais pas ce qu'il en est dans les autres provinces, mais je peux vous dire qu'en Colombie-Britannique, nous sommes actuellement confrontés à la tragique histoire des pensionnats. Durant la dernière décennie, le respect croissant à l'égard de la population autochtone a fait de moi un meilleur leader, et je pense que cela nous a... en fait, je sais pertinemment que nous a rendus plus forts en tant que communauté. Et cette tendance va se poursuivre.

Mon travail avec Mme Sayeddine et l'Association canadienne des chefs de pompiers en est un exemple également.

Je vous remercie.

• (1400)

Le président: Merci.

C'est ainsi que se termine notre discussion avec ce groupe de témoins.

Au nom du Comité, je tiens à remercier le chef des pompiers, M. McKearney, ainsi que Mme Sayeddine. Vos témoignages ont été très importants pour nous. Les incendies, qu'ils détruisent des forêts ou des maisons dans les communautés éloignées, sont un problème auquel le Comité accorde une importance extrême. Nous vous sommes reconnaissants d'avoir pris le temps de répondre à nos questions. Vos points de vue nous seront très utiles pour notre étude. Merci encore.

Nous allons maintenant suspendre la séance très brièvement pour nous préparer à accueillir le prochain groupe de témoins.

Je vous remercie.

• (1400)

(Pause)

• (1403)

Le président: Nous reprenons nos travaux.

Tout d'abord, je souhaite la bienvenue à nos deux témoins.

Nous accueillons le professeur Whitney Lackenbauer, de la Trent University, et M. Anthony Moore, de la First Nations' Emergency Services Society.

Avant de commencer, je veux rappeler à nos témoins qu'ils peuvent s'exprimer dans la langue de leur choix. Monsieur Moore, pour écouter les échanges, vous avez le choix entre l'anglais, le français et l'inuktitut sur votre appareil.

Quant à vous, monsieur Lackenbauer, vous verrez au bas de votre écran Zoom une petite icône en forme de globe terrestre pour l'interprétation. Vous pouvez choisir la langue dans laquelle vous voulez entendre les échanges qui se feront dans les trois langues au cours de la réunion.

Chaque témoin disposera de cinq minutes pour sa déclaration préliminaire et je vous demanderais de respecter ce délai. Nous passerons ensuite aux questions.

• (1405)

[Français]

Sans plus tarder, je vais donner la parole au premier témoin de ce groupe.

[Traduction]

Professeur Whitney Lackenbauer, vous avez cinq minutes pour vos observations préliminaires.

M. P. Whitney Lackenbauer (professeur, Trent University, à titre personnel): Je vous remercie.

Je suis très honoré de témoigner devant le Comité aujourd'hui de chez moi, dans le comté d'Oxford, qui se trouve sur le territoire traditionnel anishinabe et neutre visé par les traités du Haut-Canada. Tout en prenant un instant pour reconnaître la terre sur laquelle je me trouve, je me souviens de la longue histoire de silence dans ce pays et de la nécessité de dire la vérité pour cheminer vers la réconciliation.

Votre étude sur la souveraineté, la sécurité et la préparation aux urgences des peuples autochtones dans l'Arctique couvre un vaste territoire qui me tient très à cœur. Je vais aborder quelques enjeux dans ma déclaration préliminaire.

Concernant la sécurité dans l'Arctique en général, le cadre que j'utilise habituellement pour conceptualiser les menaces dans cette région fait la distinction entre les menaces qui passent par l'Arctique, les menaces qui planent sur l'Arctique en soi et les menaces qui proviennent de notre région arctique.

Je vais me concentrer sur les menaces qui planent sur le Nord canadien, la plupart étant reliées, selon moi, à notre capacité d'intervenir dans les situations d'urgence humanitaires et environnementales causées ou exacerbées par les changements climatiques: feux de toundra et de forêt, fonte du pergélisol, érosion côtière, inondation et glissement de terrain, sans parler des risques exacerbés par l'intensification de l'activité humaine dans le Nord, comme la pollution et les déversements, ou encore les catastrophes maritimes et aériennes.

Mon équipe adopte une approche tous risques pour recenser les mesures que nous devons prendre pour anticiper et atténuer les risques pour les collectivités éloignées et les environnements austères et pour y intervenir. Nous cherchons avant tout à améliorer les interventions pangouvernementales et intergouvernementales et à adopter des approches plus holistiques axées sur l'ensemble de la société dans le but de renforcer la résilience et d'améliorer la gestion des urgences.

Les Rangers canadiens sont un exemple de la capacité communautaire au sein des Forces armées canadiennes. Ils jouent un rôle important dans les interventions locales dans tout le spectre des risques. Pour tout vous dire, je suis lieutenant-colonel honoraire du 1^{er} Groupe de patrouilles des Rangers canadiens, qui couvre nos trois territoires du Nord. Je suis un fervent partisan et promoteur des Rangers canadiens. Ils offrent une solution militaire canadienne d'exception qui considère les résidents du Nord et les communautés autochtones comme étant au cœur de ce que nous avons besoin pour promouvoir et optimiser l'expertise, les compétences et les relations locales dans ce domaine, tout en répondant aux besoins des communautés et aux besoins nationaux.

Les Rangers sont les yeux, les oreilles et la voix des Forces armées canadiennes dans les régions éloignées. Ils guident les militaires du Sud lorsqu'ils sont déployés dans le Nord. Grâce à leur présence et à leurs compétences, les Rangers canadiens aident fréquemment diverses organisations gouvernementales à se préparer et à intervenir dans une vaste gamme de situations d'urgence et de scénarios de catastrophes et à aider les localités à se relever après une catastrophe.

Ces dernières années, les Rangers ont été un pilier de l'Opération Laser — la réponse militaire à la COVID-19 dans les collectivités éloignées —, tout en continuant à jouer leur rôle bien établi dans les interventions lors d'inondations majeures comme à Fort Vermillon, Hay River et Kashechewan. Ils ont évacué des communautés menacées par des feux de forêt, ils sont intervenus lors d'écrasements d'avion et ils ont secondé des équipes de recherche et de sauvetage sur le terrain.

Il est important de souligner que les résidents des régions éloignées du Canada, en particulier les Autochtones du Nord, sont déjà très nombreux, au prorata de leur population, à servir dans l'armée, dans les rangs des Rangers canadiens.

Un moyen facile de renforcer la gestion des urgences dans les collectivités éloignées consiste à améliorer la coordination entre les Rangers et les autres organisations de premiers répondants, comme la Garde côtière auxiliaire canadienne, les groupes bénévoles de sauvetage et de recherche, les gardiens autochtones et les pompiers volontaires. Les relations sont essentielles.

Pour assurer une meilleure coordination horizontale et verticale de l'éventail des intervenants affectés à la sécurité et à la gestion des catastrophes et des urgences, il faut adopter une approche multisectorielle, modifier notre manière de communiquer et de travailler ensemble, sans égard aux champs de compétence, et ce, avant, pendant et après les situations d'urgence.

Pour faire écho à d'autres témoins entendus par le Comité, je réclame une plus grande clarté afin que nous sachions qui est responsable des différents aspects de la gestion des urgences, quelles sont les capacités aux niveaux local et régional, comment ces capacités pourraient être mieux intégrées et coordonnées, et quelles lacunes nous devons corriger dans nos processus d'intervention.

Nous avons des exemples de communautés de pratiques réussies, comme le groupe de travail sur la sécurité dans l'Arctique, coprésidé par la Force opérationnelle interarmées du Nord et les territoires, qui travaillent efficacement à une échelle panterritoriale.

Nous avons encore beaucoup de travail à faire pour améliorer l'échange d'information entre les ministères, les organismes, les gouvernements et les intervenants locaux. Ce partage de renseignements et d'actifs entre les différents organismes a été un thème important des discussions et fait l'objet d'une recommandation de l'enquête publique de Terre-Neuve-et-Labrador sur les activités terrestres de recherche et de sauvetage de personnes perdues et disparues, dirigée par le commissaire James Igloliorte, du Labrador.

Je crois que nous avons une occasion à saisir pour améliorer l'échange d'information et nous devons le faire immédiatement. Cela requiert un changement de culture parmi les intervenants fédéraux afin qu'ils comprennent que leur rôle ne consiste pas seulement à recevoir les renseignements pertinents à des fins fédérales, mais à les transmettre rapidement aux premiers intervenants concernés.

• (1410)

Une initiative qui pourrait faciliter la synchronisation de diverses lignes de front serait de mettre en place un programme communautaire de formation d'agents de la sécurité de l'Inuit Nunangat, comme Calvin Pederson, que vous entendrez mardi prochain, notre collègue Peter Kikkert et moi-même avons proposé. Les communautés disposeraient ainsi d'agents qui seraient responsables des activités de recherche et de sauvetage, de la gestion tous risques des urgences, de la prévention des incendies, de la sécurité terrestre et maritime et de l'aide médicale d'urgence, tous ces services regroupés à la même enseigne. Je vous donnerai volontiers plus de détails en réponse à vos questions, si vous le souhaitez.

Enfin, je vois également de grandes possibilités de faire des investissements stratégiques dans les infrastructures, à des fins à la fois de défense et de sécurité et en harmonie avec les priorités des gouvernements territoriaux, provinciaux et autochtones. Les domaines prioritaires sont les communications, tant à large bande que par satellite, la modernisation des terrains d'aviation, des ports et des installations portuaires, et la mise en place de capteurs pouvant améliorer notre connaissance du domaine sur les plans environnemental et humain. Les mesures prises pour combler les déficits d'infrastructure qui créent des vulnérabilités sur le plan de la sécurité dans le Nord doivent également, dans la mesure du possible, viser à atténuer les inégalités socioéconomiques et sanitaires persistantes dans cette région.

En terminant, je répète que les relations sont un élément clé. Les Autochtones et les résidents du Nord sont au cœur des solutions locales pour contrer les menaces à la sécurité humaine et environnementale qui ne cessent d'évoluer dans le Nord; nous devons également renforcer le partage de renseignements avant et pendant les situations d'urgence et tirer des leçons après les événements. Pour cela, il est essentiel d'adopter des approches pangouvernementales et pansociétales en matière de gestion des urgences, ce qui permettra de renforcer notre résilience, notre sécurité et notre souveraineté.

Après avoir fait une évaluation objective de la sécurité dans l'Arctique canadien, j'espère que nous ferons les investissements qui s'imposent pour assurer la défense et la sécurité de l'Arctique, en harmonie avec les priorités civiles, et que nous veillerons à ce qu'ils procurent, dans la mesure du possible, des avantages polyvalents ou militaires et civils.

Merci. *Qujannamiik.*

Le président: Je vous remercie, professeur Lackenbauer.

Nous entendrons maintenant M. Anthony Moore.

Monsieur Moore, vous disposez de cinq minutes

M. Anthony Moore (président du conseil d'administration, First Nations' Emergency Services Society): [*Le témoin s'exprime en niska'a et a fourni le texte suivant:*]

Simgigat, sigidim haanak_, k'uba wilksihlkw g_anhl k'u-batk'ihlkw. Ksg_ook_ni dim t'ooyak_shl Sim'oogit Lax_ha wilt gin?amhl amaa sa tgun loom?.

[*Le témoin a fourni la traduction suivante:*]

Mesdames et messieurs, permettez-moi d'abord de remercier Dieu de nous donner cette journée magnifique pour notre réunion.

[*En français*]

Bonjour à tous. Merci à vous et à notre Créateur pour cette journée.

Je souhaite vous remercier de m'avoir invité aujourd'hui. Comme c'était à brève échéance, je ne suis pas tout à fait prêt.

Concernant le travail que la First Nations' Emergency Services Society, que j'appellerai la FNESS, a accompli au cours des récents mois en matière de gestion des urgences, ce travail était en grande partie lié aux inondations et aux incendies qui nous ont frappés ces cinq dernières années, en particulier au phénomène de la rivière atmosphérique que nous avons connu l'an dernier.

La FNESS a pu accomplir une grande partie de ce travail grâce à sa collaboration avec les collectivités touchées, au soutien apporté par notre personnel et à notre capacité de mobiliser du personnel à brève échéance pour aider ces localités et leur fournir les soutiens qui leur manquaient, compte tenu de la rapidité avec laquelle ces incidents sont survenus.

Concernant ce que nous envisageons de faire au cours des prochaines années... L'hiver dernier, nous avons terminé notre planification stratégique et nous sommes maintenant en train de restructurer la FNESS afin de mieux nous aligner sur les quatre piliers de la gestion des urgences. Nous espérons que les mesures que nous prenons sont en harmonie avec les objectifs et les stratégies prévus par la province de la Colombie-Britannique du gouvernement du Canada pour faire face aux urgences dans la province.

Lors de ces catastrophes, nous — et moi, personnellement — avons eu la possibilité de constater directement effets qui se font toujours sentir dans les localités à ce stade-ci. Les résidents de nombreuses collectivités sont toujours déplacés et rares sont les localités qui se sont dotées d'un plan de rétablissement que les résidents peuvent comprendre en vue de leur retour chez eux.

De plus, dans des localités comme Lytton, qui a été entièrement dévastée par un incendie, nous avons constaté que les résidents sont déplacés depuis des mois, ce qui dépasse les capacités actuelles et futures des organismes d'intervention comme EMBC.

Ce que nous constatons, c'est que les collectivités elles-mêmes — les élus et les administrations — doivent composer avec des contraintes financières à long terme découlant des mesures qu'elles doivent prendre pour s'assurer que leurs résidents sont dans un endroit confortable et sécuritaire, et qu'ils sont bien traités.

Pour ce qui est des autres aspects, le First Nations Leadership Council for British Columbia est en train d'établir un plan d'action pour alléger une bonne partie de ce travail en augmentant le financement versé par le biais de la FNESS dans l'éventualité de futures catastrophes. Compte tenu de la fréquence accrue des feux de forêt et au fait qu'Environnement Canada prévoit de multiples dômes de chaleur, en particulier en Colombie-Britannique, nous ne pouvons qu'anticiper d'autres catastrophes naturelles. La FNESS est le seul organisme d'intervention pour les communautés des Premières Nations de la Colombie-Britannique.

Je vous remercie.

• (1415)

Le président: Je vous remercie, monsieur Moore.

Nous allons maintenant passer aux questions.

Madame Stubbs, vous allez commencer. Vous avez six minutes.

Mme Shannon Stubbs (Lakeland, PCC): Merci, monsieur le président. Je vous en sais gré.

Monsieur Moore, je pense que nous sommes nombreux ici à souhaiter pouvoir nous exprimer de manière aussi exhaustive et claire que vous venez de le faire, d'autant plus que c'était improvisé et à court préavis, comme vous l'avez fait remarquer. Merci pour votre témoignage.

Professeur Lackenbauer, j'ai remarqué que vous avez surtout parlé des menaces à l'intérieur de l'Arctique. Je vous en remercie, et aussi pour le complément d'information que vous nous avez donné. Pourriez-vous nous dire brièvement quelles sont les principales menaces ou les priorités connexes dans l'ensemble de la région arctique et pour l'Arctique canadien plus précisément?

M. P. Whitney Lackenbauer: Avec plaisir, je vous remercie de la question.

Quand je pense aux menaces qui pèsent sur l'ensemble de l'Arctique, à celles qui proviennent de l'extérieur de la région arctique canadienne et qui passeraient à travers ou au-dessus de la région pour frapper des cibles à l'extérieur de l'Arctique, je dirais qu'elles sont inextricablement liées à la défense continentale en général.

Il est important de préciser que, lorsque nous parlons des menaces à la défense nord-américaine, nous pensons surtout à la concurrence que se livrent les grandes puissances. Nous observons ce qui se passe dans les États qui ne partagent pas les mêmes vues que nous — comme la Chine et la Russie —, surtout ce qui se passe dans le domaine technologique. Nous regardons ce qu'ils font avec les missiles balistiques intercontinentaux de la prochaine génération, avec les missiles hypersoniques et les ogives nucléaires qu'ils portent, et aussi ce qui se passe avec les missiles de croisière de pointe.

L'Arctique joue un rôle dans tout cela, parce que certains systèmes de capteurs dont nous avons besoin, des systèmes de détection, et une partie de nos capacités d'intervention, en partenariat avec nos alliés, notamment les États-Unis, sont déployés dans l'Arctique. Comme nous nous sommes engagés à renforcer notre présence militaire, celle-ci sera en grande partie liée à nos systèmes de capteurs et à notre capacité de connaissance du domaine qui sont utilisés dans le cadre d'une mission intégrée de dissuasion beaucoup plus vaste. Il faut comprendre qu'une bonne partie de ces menaces sont des menaces militaires qui passent à travers la région.

Quand je parle de menaces militaires « conventionnelles » ou « nucléaires », il y a longtemps que nous composons avec ces menaces. Quant aux menaces dirigées vers l'Arctique, il ne s'agit pas, selon moi, de menaces militaires du domaine « conventionnel ». Ce sont des menaces militaires. Ce sont des cybermenaces. Il y a une concurrence qui se joue dans le domaine de l'information et elle est sous le seuil de celle qui se livre dans les conflits armés. Ce sont les menaces qui planent aujourd'hui et qui seront toujours présentes dans les années à venir.

Une bonne partie des menaces qui pèsent sur l'Arctique sont liées à de possibles intentions malveillantes associées à l'investissement direct étranger. Il peut s'agir de pratiques de recherche scientifique dont le but n'a rien à voir avec le but affiché. Il peut s'agir de tentatives de la part d'étrangers d'influencer les débats démocratiques que nous avons en tant que Canadiens au sujet des priorités dans l'Arctique.

La principale menace qui pèse sur l'Arctique canadien, cependant, ce sont les changements climatiques. Nous ne pouvons malheureusement pas contrer cette menace seulement au niveau de l'Arctique. Elle requiert une intervention globale, mais celle-ci pourrait toutefois être un multiplicateur de menace, un amplificateur de menace et un multiplicateur de crise pour ceux d'entre nous qui interviennent dans les situations d'urgence dans le Nord. C'est vraiment un facteur qui vient compliquer les choses.

• (1420)

Mme Shannon Stubbs: Je vous remercie de vos commentaires.

Je crois que de nombreux Canadiens, et probablement des élus, seraient sceptiques et surpris de voir que des acteurs étrangers pourraient représenter une menace potentielle réelle à la sécurité de l'Arctique et du Canada en général, même si des universitaires et des spécialistes comme vous, ainsi que les experts du département de la Défense des États-Unis et des agents du Service canadien du renseignement de sécurité, n'ont cessé de lancer des mises en garde.

Que pensez-vous de notre degré de préparation, sur les plans militaire et de défense, pour affronter ou contrer ces menaces? Quelles devraient être nos principales priorités, à votre avis? Et quels sont les principaux obstacles?

M. P. Whitney Lackenbauer: Merci. Ce sont d'excellentes questions.

Premièrement, je dirais que nous avons besoin d'identifier clairement les vulnérabilités particulières de l'Arctique qui dépassent la capacité de nos solutions nationales ou celles de nos alliés pour faire face à ces menaces.

Souvent, nous traitons tout ce qui touche l'Arctique comme étant fondamentalement différent de l'ensemble des menaces et des risques auxquels nous sommes confrontés d'un bout à l'autre du Canada. Selon moi, nous devons donc commencer par nous demander ce qui vise spécifiquement l'Arctique dans ces menaces. Nous pourrions ensuite déterminer si, oui ou non, nous possédons les capacités nécessaires et, surtout, si nous avons les relations dont nous avons besoin pour les affronter.

L'amélioration de notre connaissance du domaine compte parmi nos priorités immédiates, selon moi. Je parle de notre connaissance de ce qui se passe dans notre région arctique; nous devons aussi reconnaître le fait qu'une grande partie de l'activité ne sera pas visible ni militaire. Cette activité ne prendra pas la forme d'une contestation conventionnelle de notre souveraineté, même si nous avons tendance à nous concentrer là-dessus.

Ces défis se présentent davantage sous la forme d'une concurrence pour imposer sa vision. C'est une tentative de façonner ce que nous voulons être comme pays, de déterminer quelles sont nos possibilités d'exercer notre leadership au pays et à l'étranger au sein de l'Arctique et de nous assurer que nous entretenons de bonnes relations, non seulement avec les ministères et organismes gouvernementaux, mais avec tous les gouvernements. Notre action doit cibler d'abord et avant tout les résidents du Nord, en tant que principale source de renseignement et de détection des anomalies dans l'espace humain et environnemental. Les habitants du Nord sont les mieux placés pour détecter quelque chose qui sort de l'ordinaire dans les conversations qui se déroulent sur Facebook ou avec des gens qui viennent dans leurs communautés et se comportent de manière étrange.

Le président: Merci beaucoup, madame Stubbs.

Nous passons maintenant à Mme Atwin. Vous avez six minutes.

Mme Jenica Atwin (Fredericton, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie également nos témoins. Je souligne que je m'adresse à vous tous du territoire non cédé des Wolastoqiyik, ici à Fredericton, au Nouveau-Brunswick. Je souligne également que c'est la Journée des chemises violettes pour l'eau potable au Nouveau-Brunswick.

Je vais commencer par vous, monsieur Lackenbauer. Nous vous avons posé beaucoup de questions aujourd'hui. Je vous remercie pour votre intéressant témoignage.

Vous avez parlé de l'importance de tirer des leçons après une catastrophe. Pouvez-vous nous parler des principales leçons qui ont été apprises au cours des cinq dernières années, surtout des deux dernières années, qui ont été assez tumultueuses. J'aimerais que vous mettiez l'accent sur ces enseignements.

M. P. Whitney Lackenbauer: Oui. Absolument. C'est une excellente question.

Je vais parler, si cela vous convient, d'une initiative particulière que j'ai entreprise avec mon équipe et de nombreux premiers intervenants dans la région de Kitikmeot, dans le centre de l'Arctique, au Nunavut, par l'entremise d'une table ronde sur la recherche et le sauvetage, à Kitikmeot. Encore une fois, je vous rapporte les constatations de certains de ces vrais experts en la matière, les praticiens sur le terrain, en ce qui concerne les défis.

Ce qu'ils constatent, et cela s'applique également à certaines des activités liées à la COVID-19, c'est que le temps des premiers intervenants est de plus en plus sollicité. C'est lié à l'évolution des conditions environnementales, à la perte des connaissances concernant la sécurité sur le terrain, à l'insécurité alimentaire et au fait que les chasseurs et les pêcheurs prennent de plus grands risques sur le terrain. Quand je parle du terrain, je parle de la mer, de la glace et de la terre, dans le contexte de l'Inuit Nunangat.

Ils parlent des lacunes dans la formation ou la coordination de la formation entre les différentes organisations auxquelles ils appartiennent, et de certaines pénuries d'équipements qui leur permettraient de mieux faire leur travail. Ils s'inquiètent de l'épuisement des bénévoles. Lorsqu'on fait souvent appel au même groupe de personnes, cela finit par drainer leur énergie. Il y a un manque de soutien en santé mentale et physique pour les intervenants. Ils parlent d'exigences administratives et de rapports trop lourds pour les bénévoles et de la difficulté de coordonner, de coopérer et de communiquer à l'échelle communautaire, territoriale, provinciale, régionale et fédérale.

Un autre point qu'ils soulèvent souvent, c'est la lenteur des délais d'intervention des ressources de recherche et de sauvetage du Sud. Cela nous amène à nous demander quels types de ressources fédérales devraient être déployées au préalable dans le Nord. Que pouvons-nous faire de plus pour renforcer la résilience et appuyer les efforts de renforcement des capacités à l'échelle locale afin de consolider la capacité locale ou régionale de réagir à ces problèmes en tant que solution conçue dans le Nord et par le Nord?

• (1425)

Mme Jenica Atwin: Excellent. Merci beaucoup.

J'ai honte de dire que je ne connaissais pas grand-chose des Rangers canadiens, alors je pense que c'est une occasion très importante pour nous, les parlementaires, mais aussi pour les Canadiens. Pour passer à l'autre aspect de la question, pourriez-vous citer certaines des réussites du programme des Rangers canadiens? Quelles leçons pouvons-nous en tirer pour nous assurer qu'il s'agit d'un programme durable qui est appuyé par les ressources dont il a besoin?

M. P. Whitney Lackenbauer: Merci. Vous n'auriez pas pu me poser une meilleure question.

Ce n'est pas une question plantée, je vous le promets.

Comme je l'ai mentionné, les Rangers sont souvent décrits comme les yeux et les oreilles du Nord. J'aime dire qu'ils sont les yeux, les oreilles et la voix des régions éloignées, comme le regretté Peter Kuniliusie, un Ranger de Clyde River, au Nunavut, les a déjà décrits. Les Rangers font partie de la réserve des Forces armées canadiennes. Ce sont des membres des forces armées qui servent, mais sous une autre forme que nos forces régulières ou nos membres de la Première réserve. Cette année marque le 75^e anniversaire de la création des Rangers. Bon nombre d'entre vous étaient probablement à la Chambre lorsqu'on a annoncé que c'était l'année des Rangers, ce qui est merveilleux.

Depuis mai 1947, les Rangers ont fourni des forces mobiles auto-suffisantes et légèrement équipées qui soutiennent toute une gamme d'opérations de sécurité nationale et de sécurité publique. Ils effectuent des patrouilles sur leur territoire. C'est une façon de montrer le drapeau, mais aussi de partager des connaissances les uns avec les autres. Ils signalent des activités ou des observations inhabituelles. Ils recueillent des informations locales pertinentes pour l'armée et les autres partenaires. Ils travaillent souvent avec d'autres militaires et des membres d'autres ministères et organismes qui participent à des opérations nationales. Ils jouent un rôle de premier plan dans les efforts de recherche et de sauvetage. Ces activités sont vraiment le pain quotidien de nombreuses patrouilles des Rangers, surtout dans les provinces.

Les Rangers aident également de façon directe lors de catastrophes naturelles comme les feux de forêt et les inondations. Dans la réponse à la pandémie, ils sont les interlocuteurs ou les agents de liaison au sein de leur communauté. Ils savent quels sont les aînés qui doivent être évacués ou déplacés en priorité vers un endroit central, ou les personnes qui ont besoin d'une assistance respiratoire et doivent être amenées en premier dans un centre communautaire équipé d'une génératrice. Ils parlent la langue et offrent ce réconfort. C'est un groupe incroyable de 5 000 Canadiens qui vivent dans plus de 220 communautés du pays, et dont la majorité sont autochtones. La déclaration officielle est que les Rangers parlent 26 langues et dialectes différents, dont bon nombre sont autochtones.

Je les vois comme un excellent exemple de ce que nous pouvons faire lorsque nous exploitons la capacité extraordinaire que nous avons dans nos communautés et qui réside dans nos peuples autochtones. Ils sont vraiment un excellent exemple de la façon dont la diversité et l'inclusion sont un multiplicateur de force pour nos militaires et pour nos premiers répondants.

Le président: Merci.

Merci, madame Atwin.

Nous passons maintenant à M. Ste-Marie.

[Français]

Vous avez la parole pour six minutes.

M. Gabriel Ste-Marie: Merci, monsieur le président.

Merci à MM. Moore et Lackenbauer de leur présence.

Mes premières questions s'adresseront à M. Moore.

En ce qui a trait à la résilience et à la réponse aux situations d'urgence, des témoins ont souvent mentionné, dans le cadre de la présente étude, l'importance d'inclure les communautés elles-mêmes dans les interventions. Souvent, les communautés agissent comme premiers répondants et premiers intervenants lorsqu'une urgence survient.

Qu'en pensez-vous? Que pouvez-vous nous dire sur l'action des services communautaires lors d'interventions d'urgence? La collaboration avec les autres services est-elle bonne? Met-on à profit la connaissance qu'ont les communautés de leur propre territoire? Comment peut-on s'assurer que les communautés ont toutes les ressources nécessaires pour assurer leur résilience?

● (1430)

[Traduction]

M. Anthony Moore: En ce qui concerne les communautés et la participation de leurs intervenants, en gestion des urgences, l'un des principes de la préparation précoce, est que nous travaillons avec chaque communauté pour nous assurer qu'elle a la capacité voulue.

Pour les 72 premières heures, par exemple, nous demandons à ces communautés d'être en mesure de s'occuper elles-mêmes de l'incident, quel qu'il soit, pendant que nous nous préparons pour une intervention à plus grande échelle. En ce qui concerne les centres régionaux de coordination des urgences ou les centres des opérations d'urgence, pour chacun de ces incidents, nous demandons aux communautés touchées d'envoyer au centre des opérations d'urgence quelqu'un connaissant bien la région où elles se trouvent.

S'il y a, par exemple, un énorme feu de forêt qui touche deux ou trois communautés, nous leur demandons d'envoyer un représentant au centre des opérations d'urgence, où le FNESS a également un représentant, un spécialiste technique, qui travaille de concert avec ces communautés pour identifier les biens particuliers qu'elles souhaitent protéger, qu'il s'agisse d'une certaine maison, d'un site culturel spécifique ou même de quelque chose d'aussi simple que des lieux de sépulture.

Lorsque nous avons cette information, nous pouvons l'intégrer dans notre système interne, pour lequel nous utilisons Lightship. Il s'agit d'un outil de cartographie en ligne très vaste qui nous permet de saisir des informations à la volée avec n'importe quel appareil — un téléphone cellulaire, un iPad ou un ordinateur portatif — au moyen de coordonnées GPS qui sont habituellement assez précises lorsque nous disposons d'autres instruments.

Un autre exemple est la participation des communautés à la formation avec notre Lightship et nos équipes d'intervention. Nous nous rendons dans ces communautés et nous nous assurons de cartographier et de géolocaliser les sites qu'elles ont repérés pour nous. Nous envoyons d'autres équipes, comme des unités de protection des structures, par exemple, en cas de menace d'incendie de forêt, ou des barrages Tigre en cas d'inondation.

Nous avons des remorques pour chaque type d'incident qui pourrait se produire. Pour nos équipes d'intervention, nous avons des remorques de fret équipées d'outils d'atténuation FireSmart permettant, par exemple, d'éloigner la végétation et des objets loin de la maison afin de la sécuriser. Nous avons des remorques d'atténuation des inondations avec des barrages Tigre et d'autres types d'outils permettant d'endiguer ou de rediriger l'eau. Nous utilisons tout cet équipement en collaboration avec les communautés et leurs membres pour essayer de protéger tout ce qu'ils nous ont signalé.

[Français]

M. Gabriel Ste-Marie: Je vous remercie beaucoup de cette réponse très intéressante.

Un autre sujet que je trouve très intéressant, c'est le manque de plans pour le rétablissement. En effet, on parle souvent de préparation et d'intervention, mais rarement de rétablissement.

Selon vous, que pourrait faire le gouvernement fédéral pour soutenir davantage le rétablissement?

[Traduction]

M. Anthony Moore: C'est une excellente question.

Le rétablissement est l'un des piliers que le FNESS a identifiés. C'est son propre pilier. Nous avons nommé un spécialiste de la gestion des urgences — c'est notre ancien gestionnaire des urgences — et nous lui avons confié la tâche de trouver la meilleure façon de gérer le rétablissement dans les communautés des Premières Nations. Quant à ce que le gouvernement fédéral peut faire pour soutenir ces efforts, je pense qu'il y a trois choses.

Le financement des spécialistes du rétablissement n'est pas une chose pour laquelle on peut suivre une formation à l'université. La plupart du temps, c'est sur le terrain. Vous rencontrez les communautés, vous déterminez ce qu'elles doivent faire et vous trouvez des façons de faire ces choses. Prenons l'exemple de Lytton, où l'incendie a été causé par le CN. Nous essayons de déterminer ce que nous pouvons faire pour les membres de la communauté qui sont toujours déplacés, et nous essayons de trouver un moyen de les ramener chez eux, de les sortir de cette situation. Ils ont été déplacés quatre ou cinq fois depuis cet incendie en raison de chacun des échelonnés des organismes d'intervention, qu'il s'agisse de l'EMBC, de la Croix-Rouge ou des administrations communautaires.

Une autre forme de soutien pourrait être la participation d'autres spécialistes, qu'ils viennent de l'extérieur de la province ou d'autres organismes qui font ce genre de travail. Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de spécialistes du rétablissement en ce moment, mais il faut beaucoup de coordination entre les entreprises de construction, par exemple, ou les constructeurs et les électriciens, ou les spécialistes de la stabilité du sol, etc. Il y en a toute une liste, selon l'urgence.

La dernière chose dont nous avons discuté lors de la réunion de notre conseil de la FNESS, c'est d'essayer d'avoir une structure permettant d'intervenir dans de nombreux secteurs en même temps. À l'heure actuelle, nous n'avons que deux bureaux principaux, l'un à North Vancouver et l'autre à Kamloops. Nous essayons d'établir des bureaux ou, à tout le moins, des bureaux d'intervention régionaux dans toute la province, et il a été question d'aller encore plus loin.

En ce qui concerne la coordination des ressources, quel que soit le pilier, qu'il s'agisse de la préparation à l'atténuation ou du réta-

blissement, etc., l'idée est de réduire au minimum le temps qui s'écoule entre le moment où nous recevons l'appel et le moment où nous passons de l'atténuation de l'incident au début de la planification du rétablissement. Plus tôt cela se fait, plus nous avons de chances de réduire le temps que les familles passent loin de chez elles.

● (1435)

Le président: Merci, monsieur Ste-Marie.

Nous passons maintenant à Mme Idlout, pour six minutes.

Mme Lori Idlout: [La députée s'exprime en inuktitut ainsi qu'il suit:]

ᐃᑦ ᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦ, ᐃᑦ ᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦ ᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦ, ᐃᑦ ᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦ, ᐃᑦ ᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦ, ᐃᑦ ᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦ, ᐃᑦ ᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦ, ᐃᑦ ᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦ, ᐃᑦ ᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦ, ᐃᑦ ᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦ, ᐃᑦ ᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦ.

[Les propos en inuktitut sont interprétés en anglais puis traduits ainsi:]

Tout d'abord, j'aimerais vous remercier de votre exposé. C'était très instructif.

Anthony Moore, vous avez fait une déclaration préliminaire dans votre langue. Cela m'a fait plaisir. Merci.

[Traduction]

Je vais poser mes questions en anglais à M. Lackenbauer, parce que j'ai trop de questions pour essayer de les poser en inuktitut. J'ai toujours l'impression de perdre mon temps à poser des questions en inuktitut, mais j'en ai trop.

J'ai vraiment apprécié que vous mentionniez les noms de gens que je connais au Nunavut. Je vous remercie d'avoir donné ces noms.

Je vais aller droit au but. Pouvez-vous décrire les investissements qui ont été faits pour les Rangers canadiens?

M. P. Whitney Lackenbauer: Oui, madame Idlout, avec grand plaisir.

Les Rangers canadiens ont vu leur budget global augmenter partout au Canada au cours des 20 dernières années. Les experts du ministère de la Défense nationale pourraient vous fournir les chiffres exacts, mais le budget de fonctionnement des cinq groupes de patrouille est d'environ 35 millions de dollars, si j'ai bien écouté.

Le ministère examine actuellement un programme d'amélioration des Rangers canadiens, qui fait suite à l'un des engagements de la politique de défense du Canada de 2017, « Protection, Sécurité, Engagement ». Je vais le citer ici en raison de la façon dont il est formulé. C'est un engagement à « améliorer et augmenter l'instruction et l'efficacité des Rangers canadiens dans le but de rehausser leurs capacités fonctionnelles au sein des Forces armées canadiennes ». Cela met l'accent sur la nécessité de soutenir les Rangers comme facteur de succès, et non pas simplement en augmentant leur nombre. Parfois, on a tendance à penser que les choses sont meilleures si elles sont plus grandes.

Ce que j'entends de la part des Nunavummiut, par exemple, c'est qu'il s'agit de veiller à ce que les investissements futurs fournissent aux Rangers les possibilités de formation dont ils ont besoin, afin que les instructeurs des Rangers, qui travaillent avec eux au niveau communautaire, soient en mesure de le faire régulièrement.

Il y a aussi des pressions en ce moment en faveur d'une révision de l'indemnité d'utilisation de l'équipement, qui est payée aux Rangers pour l'utilisation de leurs véhicules et équipements personnels lorsqu'ils effectuent des tâches officielles en tant que Rangers. C'est une chose que la plupart des Rangers apprécient beaucoup, parce qu'en pouvant investir cet argent dans leur propre équipement, ils n'ont pas à demander la permission de s'en servir pour aller cueillir des baies ou pêcher. Ils utilisent leur propre équipement, et les militaires leur versent pratiquement cet argent comme un loyer. On se demande si le montant est suffisant, et on s'attend à ce qu'il augmente.

Une autre initiative très récente consiste à s'assurer que les Rangers sont admissibles à l'indemnité d'isolement et qu'ils la reçoivent, selon la communauté où ils se trouvent, afin que, comme tous ceux qui travaillent dans ces communautés, ils touchent en plus de leur solde de Rangers, une indemnité tenant compte du coût de la vie dans la communauté en question.

Ce sont là quelques-uns des investissements passés ou des domaines d'intérêt actuels. On a beaucoup investi dans le programme des Rangers juniors canadiens. Il s'agit d'un programme appuyé par les Rangers. Les Rangers juniors canadiens sont des enfants âgés de 12 à 18 ans, très représentatifs du Nord et très représentatifs de leurs communautés. Il y a à peu près le même nombre de jeunes femmes et d'hommes dans les Rangers juniors canadiens, ce qui est également intéressant. L'investissement qui a été fait pour assurer le succès du programme pour les jeunes, qui est appuyé par l'armée, a également été important.

J'espère, madame Idlout, que cela répond un peu à votre question.

• (1440)

Mme Lori Idlout: Absolument.

Vous avez déjà répondu à une partie de ma deuxième question, alors je vais changer de cap. Je vais vous demander de faire une recommandation quant à la façon dont notre comité peut accroître ces investissements, parce que j'entends souvent mes électeurs dire qu'en tant que bénévoles, lorsqu'ils doivent utiliser leur propre équipement comme des motoneiges et des bateaux, ce « loyer » n'est pas suffisant étant donné que cet équipement est très coûteux et qu'il coûte très cher de le réparer.

Quel genre de recommandation feriez-vous pour faire en sorte que ce montant soit suffisant pour répondre aux besoins des Rangers canadiens?

M. P. Whitney Lackenbauer: Je suis tout à fait d'accord avec ce que vous venez de dire. Compte tenu de l'inflation actuelle et du coût de la vie, et compte tenu de l'importance des Rangers, surtout cette année, il faut absolument que nous considérions cela comme un investissement dans les communautés, un investissement dans les familles et un investissement dans l'expertise en la matière, ce qui est vraiment important. En même temps, il faut augmenter l'enveloppe budgétaire disponible pour la formation et la rémunération des Rangers.

Une autre chose que j'ai souvent entendue au niveau communautaire, si j'ai bien écouté, c'est que les Rangers veulent vraiment des occasions de formation stimulantes. Cela signifie également que les instructeurs des Rangers doivent être suffisamment nombreux pour travailler avec eux. Une recommandation précise serait de s'assurer que l'armée canadienne traite les instructeurs des Rangers comme une priorité et de considérer que l'investissement dans les instructeurs des Rangers, qui appuient les Rangers canadiens, est un investissement pour la souveraineté dans l'Arctique. C'est un investissement dans la sécurité. C'est un investissement dans la sécurité et, au bout du compte, c'est un investissement dans les communautés.

• (1445)

Mme Lori Idlout: Merci beaucoup.

Le président: Merci, madame Idlout.

Nous allons maintenant passer à un deuxième tour plus court.

M. Schmale a la parole pour cinq minutes.

M. Jamie Schmale: Merci, monsieur le président.

Merci aux témoins.

Je vais poursuivre avec le professeur. C'est formidable d'avoir un professeur de l'Université Trent avec nous. Je suppose que vous êtes à Peterborough. Je m'adresse à vous depuis Lindsay, en Ontario, c'est-à-dire un peu plus loin. Je vous remercie de votre contribution.

Je vais peut-être revenir sur un commentaire que vous avez fait lors de votre conversation avec Mme Stubbs. Je crois avoir bien entendu, mais corrigez-moi si je me trompe. Vous avez parlé de menaces différentes de ce à quoi la plupart des gens sont habitués, ou de ce qui semble être, à première vue, des investissements étrangers ou des initiatives de recherche, mais qui pourrait avoir d'autres objectifs.

Ai-je bien compris? Qu'entendez-vous par là? Pouvez-vous nous en dire davantage?

M. P. Whitney Lackenbauer: Absolument. Le Canada a souvent accueilli favorablement les investissements directs étrangers dans plusieurs secteurs de notre économie, comme celui de l'extraction des ressources non renouvelables. Des préoccupations ont été exprimées au sujet de ce que l'investissement direct étranger provenant d'États n'ayant pas d'intérêts similaires pourrait signifier pour notre souveraineté et notre sécurité dans l'Arctique.

L'exemple le plus évident est la tentative de Shandong Gold d'acquérir la mine Hope Bay, de TMAC, qui a été bloquée pour des raisons de sécurité nationale par le gouvernement fédéral. Il s'agit d'un exemple de préoccupations au sujet d'entreprises étrangères ou d'entreprises soutenues par des banques d'État étrangères qui se développent dans des secteurs stratégiques de l'économie canadienne, dans l'Arctique ou dans des endroits stratégiques de l'Arctique, et qui pourraient acquérir des infrastructures. Il ne s'agit pas d'un défi touchant uniquement le Canada. D'autres États de l'Arctique tiennent compte des mêmes considérations.

Une autre préoccupation concerne les activités d'acteurs scientifiques étrangers. Disons qu'un brise-glace de recherche est utilisé dans les eaux arctiques canadiennes. Nous voulons nous assurer que la recherche effectuée est bel et bien celle qui a été approuvée et que les résultats de cette recherche sont publiés de façon transparente, comme l'exige le droit international. Il y a aussi des préoccupations quant à savoir si cette mission particulière poursuit vraiment la recherche qu'elle prétend faire, ou si elle vise à recueillir des données bathymétriques ou hydrographiques sur le fond marin en prévision des activités futures de l'acteur en question. J'essaie de ne pas donner une réponse trop énigmatique. J'espère que ce n'est pas le cas, alors n'hésitez pas à m'interrompre si c'est le cas.

À ce stade-ci, je pense qu'il s'agit de risques et que nous avons fait un assez bon travail pour les gérer, mais nous devons demeurer vigilants. C'est là qu'il est très important pour nous de mobiliser la totalité de nos différentes sources d'information, qu'il s'agisse de divers systèmes de capteurs, de l'information recueillie ou des centres d'opérations de la sûreté maritime sur la côte qui synthétisent l'information.

Nous devons également nous assurer d'avoir des liens avec les détenteurs de droits et les parties prenantes du Nord à qui ce genre d'offres ont souvent été faites par le passé et qui doivent être assurés d'avoir le soutien du Canada dans son ensemble pour faire face à certaines de ces incertitudes, particulièrement en ce qui concerne l'investissement direct étranger. Je pense qu'il faut aussi que le gouvernement fédéral, s'il veut intervenir et bloquer certaines initiatives pour des raisons de sécurité nationale, soit prêt à faire certains investissements stratégiques.

Monsieur le ministre Garneau, je sais que dans votre ancien rôle de ministre des Transports, vous avez supervisé une grande partie du travail réalisé en ce qui concerne les investissements transformateurs dans l'infrastructure de transport et ce qu'ils pourraient permettre dans le Nord. Tous ces investissements ont également l'avantage de nous permettre d'accroître notre capacité de savoir ce qui se passe dans la région tout en améliorant le réapprovisionnement, en améliorant la santé des communautés et en servant de catalyseur pour un développement économique plus diversifié.

M. Jamie Schmale: Je vous remercie de vos commentaires.

En passant, vous avez un curriculum vitae très impressionnant, monsieur. Je me demande ce que j'ai fait de ma vie.

Nous avons parlé de la Russie. Si j'ai bien compris, vous avez également parlé de la Chine et de son intérêt pour la région. La Chine devrait-elle être traitée de la même façon que la Russie, ou la Russie constitue-t-elle toujours la menace — je suppose qu'on peut l'appeler ainsi — pour l'Arctique?

• (1450)

M. P. Whitney Lackenbauer: Merci. Je pense que c'est une question absolument fondamentale que trop peu de gens se posent.

Je pense qu'il s'agit de menaces différentes. Encore une fois, même le mot « menace » est fort lorsque nous pensons à ce que cela représente pour l'Arctique canadien.

À la lumière de la guerre absolument atroce que la Russie a lancée contre l'Ukraine en 2014, et qui s'est encore intensifiée au cours des derniers mois, je lui fais très peu confiance. Cependant, je pense que dans le contexte de l'Arctique canadien, il ne s'agit pas particulièrement de convoiter nos ressources. Essentiellement, il y a certains alignements naturels dans nos préoccupations au sujet de

certaines changements dans l'état des routes de navigation en ce qui concerne l'accès pour le trafic de transit international, etc.

Je ne pense pas que, dans le contexte de l'Arctique canadien, la Russie soit un concurrent. C'est sur le plan de la défense de l'Amérique du Nord, de l'Europe, de nos alliés et de l'OTAN. Absolument. C'est un défi urgent qu'il faut relever — et nous le faisons avec nos alliés —, mais je ne le vois pas comme une grave menace dans l'Arctique canadien ou pour l'Arctique canadien.

Pour ce qui est de la Chine et de ses intérêts, je ne considère pas qu'il s'agit d'une menace principalement militaire. Je le vois principalement comme un risque concernant l'investissement direct étranger, la clarté des intérêts de la Chine dans la région et les activités scientifiques cherchant à normaliser la présence d'un pays qui s'est autoproclamé comme étant un État quasi arctique. La Chine laisse entendre que cela lui confère un statut assez proche de celui des États de l'Arctique, mais cela n'a aucune incidence sur le droit international ou l'ordre international.

Je ne pense pas que la Chine soit fondamentalement un adversaire dans l'Arctique, et il n'est pas nécessairement préférable de prendre les devants et de présenter les choses comme telles dans un contexte arctique particulier. Cependant, nous devons être vigilants et réfléchir à la façon dont nous considérons la Chine, à la fois comme un collaborateur potentiel dans le cadre de certaines initiatives — comme l'atténuation des changements climatiques mondiaux — et, en même temps, comme un concurrent économique et stratégique dans le contexte mondial, et ce que cela signifie pour nos relations dans l'Arctique.

Le président: Merci, monsieur Schmale.

Nous passons maintenant à M. Weiler, pour cinq minutes.

M. Patrick Weiler: Merci, monsieur le président.

Je remercie nos témoins de s'être joints à nous aujourd'hui malgré un court préavis, ainsi que de leurs témoignages très réfléchis et énergiques qu'ils nous ont livrés jusqu'ici.

Ma première question, par votre entremise, monsieur le président, s'adresse à la FNESS.

Étant donné que le travail de la FNESS fait partout en Colombie-Britannique, j'espérais qu'elle pourrait dire au Comité quelle proportion des 204 communautés autochtones de la province ont actuellement des plans d'urgence en place.

M. Anthony Moore: Les plans d'urgence varient vraiment d'une communauté à l'autre. Il y a des plans tous risques. Il y a des plans propres à certains risques. Nous avons travaillé avec environ 150 communautés. Beaucoup d'entre elles sont regroupées en raison de la géographie. Par exemple, dans la région de Lower Nicola, il y a probablement cinq ou six communautés qui sont très proches les unes des autres. Elles sont à deux minutes de route.

En ce qui concerne le Nord, cependant, peu de communautés ont un plan exhaustif. Si elles en ont un, elles ont rarement la capacité d'avoir un coordonnateur des mesures d'urgence à temps plein pour pouvoir le mettre en oeuvre.

Cela dit, nous avons travaillé avec notre service des urgences — ou notre service d'atténuation, comme nous l'appelons — pour essayer de coordonner nos efforts avec les communautés qui n'ont pas de plan et leur en fournir un. Cela a été un peu difficile, en ce moment, parce que certaines d'entre elles sont encore aux prises avec la COVID, par exemple. Elles n'ont pas ouvert leurs portes pour que nous puissions venir. Nous essayons également de leur offrir beaucoup d'autres mesures de soutien en leur donnant de la formation sur l'atténuation des incendies de forêt, la planification et des choses de ce genre, ainsi que sur les incendies de bâtiments.

Pour ce qui est des communautés qui ont un plan, de mémoire, il y en a probablement de 15 à 20 qui ont un poste de coordonnateur des mesures d'urgence à temps plein pour s'occuper de ces plans. Souvent, nous constatons que, même si elles ont un plan, il se trouve dans un classeur sur le bureau de quelqu'un ou sur une étagère depuis cinq ou six ans et il est rarement consulté.

Nous essayons de communiquer avec ces communautés et de leur envoyer un spécialiste des urgences ou un agent des urgences. Nous avons accru notre capacité de le faire en embauchant quatre ou cinq agents supplémentaires pour aller travailler avec elles. Nous avons même créé des troupes d'urgence pour les communautés qui n'ont pas de plan en place. Nous avons un plan très générale pour tous les risques afin de les orienter dans la bonne direction, mais il reste encore beaucoup de travail à faire.

• (1455)

M. Patrick Weiler: Merci.

J'imagine qu'il peut être difficile de concevoir un plan, mais dans de telles situations, c'est certainement mieux que de ne pas avoir de plan du tout.

J'aimerais poursuivre un peu sur ce sujet. Nous avons beaucoup parlé de la réponse ici, mais j'aimerais beaucoup que vous nous expliquiez un peu plus le travail que vous faites pour l'atténuation et pour la gestion des combustibles forestiers. Avez-vous des recommandations à faire au Comité sur la façon dont le gouvernement fédéral pourrait mieux s'associer à la FNESS pour être en mesure d'aider à offrir ce genre de services?

M. Anthony Moore: Nous faisons beaucoup de travail d'atténuation, surtout en ce qui concerne les feux de forêt. Nous avons des subventions pour le traitement des combustibles forestiers dans les réserves que les communautés peuvent demander, mais c'est seulement un montant maximum de 75 000 \$, si elles peuvent prouver qu'elles présentent un risque élevé.

Ce que nous constatons, c'est que, dans chacune des communautés avec lesquelles nous traitons dans le cadre de leurs plans de protection contre les feux de forêt, s'il y en a déjà un en place, il est périmé depuis 7, 8 ou 12 ans. Pour établir des plans, vous avez besoin d'un professionnel forestier agréé qui explore chaque communauté et les environs pour déterminer le niveau de danger en fonction de ses constatations, c'est-à-dire la profondeur de la couche de terre, les types d'arbres qui s'y trouvent, quel type de végétation il y a et à quel point il est sain. Tous ces facteurs déterminent dans quelle mesure la communauté présente un risque élevé.

Pour ce qui est des mesures de soutien qui peuvent être améliorées, il y a l'augmentation du financement que ces communautés peuvent demander pour pouvoir faire ce travail. À titre d'exemple, le coût d'une simple mise à jour d'un plan communautaire de protection contre les feux de forêt par un professionnel forestier agréé

est fondé sur le nombre d'hectares que cette personne examine. Je l'ai fait l'an dernier dans deux de mes quatre communautés. Je ne peux me permettre d'en faire que deux avec la nation niska'a où je travaille. Cela m'a coûté 47 000 \$ pour établir exactement ce que nous savions déjà, mais nous devons obtenir un sceau d'approbation attestant que nous sommes à risque élevé dans ces deux communautés.

Par la suite, nous avons dû présenter une demande de traitement des combustibles forestiers. La FNESS fait une grande partie de ce travail et peut coordonner son exécution avec les communautés. Elle dispense beaucoup de formation, et elle peut parfois aller diriger ce travail dans la communauté, mais cela coûte beaucoup d'argent. C'est plus ou moins 2 000 \$ par hectare, dans la vallée de l'Okanagan, et environ 8 000 \$ par hectare dans le Nord-Ouest, où je vis. C'est parce que si vous vivez dans la vallée de l'Okanagan, vous pouvez voir le sol partout où vous allez. Les arbres sont souvent espacés de six à dix mètres. Alors que là où je vis, au nord-ouest, à environ une heure au nord de Terrace, je dois me faufiler entre les arbres. Je dois ramper dessous ou passer par dessus. Par exemple, le travail que nous avons fait pour nettoyer huit hectares carrés a occupé 20 personnes pendant cinq mois.

Le temps et le montant d'argent nécessaires pour chacune de ces régions sont variables, et je ne parle même pas du Nord-Est. Je ne parle pas de la région de Vancouver ou du centre de la Colombie-Britannique, où toutes les topographies sont très différentes. Certaines régions sont complètement plates ou avec des collines onduleuses. En bordure des lacs et des rivières où nous vivons, il y a des montagnes où nous avons une pente de 80 % pour atteindre le sommet, et nous sommes censés couvrir une certaine superficie comme si nous avions des ailes ou comme si c'était à plat sur une carte.

Il est très difficile de dire ce que le Canada peut faire en partenariat avec la FNESS, mais j'espère que cela vous donne une petite idée des enjeux et des divers types de problèmes. Pour pouvoir répondre à cette question en détail, il faudrait une explication un peu plus technique que vous n'avez probablement pas le temps d'entendre.

Cependant, il y a un financement accru pour ces domaines que la FNESS a déjà établi, comme le financement du traitement des combustibles dans les réserves ou la subvention d'investissement pour la résilience communautaire et des choses de ce genre, afin de pouvoir effectuer des travaux à grande échelle sur plusieurs années au lieu d'avoir à présenter une nouvelle demande une fois par année, année après année, parce que ces subventions sont très importantes pour les gens qui en font la demande. De nombreux rapports doivent être fournis tout au long du processus, et surtout dans le cadre du rapport final, il y a beaucoup de travail à faire pour la coordination de tous les documents, photographies, données GPS, données spatiales et ce genre de choses, afin de pouvoir prouver que nous avons travaillé là-bas.

J'espère que cela répond à votre question. J'ai essayé de fournir le plus de détails possible.

• (1500)

Le président: Merci, monsieur Weiler.

[Français]

Monsieur Ste-Marie, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

M. Gabriel Ste-Marie: Merci, monsieur le président.

J'ai une autre question pour M. Moore, en lien avec les réponses qu'il vient de donner et les éléments de réponse qu'il m'a fournis lors mon intervention précédente.

M. Moore a parlé de l'importance d'avoir un bureau d'intervention dans chaque région. Selon lui, pourquoi est-il important de moduler les stratégies d'intervention et les interventions elles-mêmes en fonction des besoins de chaque communauté et de chaque région, plutôt que d'adopter une approche uniforme, qui est complètement la même partout?

[Traduction]

M. Anthony Moore: La Colombie-Britannique est très claire-mée, avec des tendances géographiques très différentes. Comme je l'ai mentionné, nous avons deux bureaux principaux, qui se trouvent principalement dans le sud de la Colombie-Britannique et qui sont stratégiquement situés en raison des dangers qui y sont habituellement présents. En ce qui concerne les inondations et les incendies qui se produisent dans toute la province, par le passé, lorsque nous avons essayé d'envoyer des ressources à partir de Vancouver, par exemple, car c'est là que nous gardons notre équipement en cas d'inondation — l'entreposage pose toujours un gros problème à l'heure actuelle —, il est difficile de l'acheminer vers le Nord, au-delà de cette région lorsqu'il y a des inondations dans la vallée de l'Okanagan.

Nous en avons eu un parfait exemple l'année dernière, en novembre, lorsque tout le sud a été coupé, toute la région métropolitaine de Vancouver. Toutes nos ressources à North Vancouver ne pouvaient pas aller plus loin, et comme l'équipement que nous avons à Kamloops est davantage axé sur les feux de forêt, il n'y avait pas l'équipement d'intervention en cas d'inondation nécessaire pour soutenir ces communautés. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous essayons d'avoir quelque chose de semblable à ce que les districts régionaux ont pour leurs régions ou à ce dont disposent EMBC, de même que B.C. Wildfire pour les régions. Ils ont tous une répartition très semblable, soit dans le nord-ouest, le nord-est, l'intérieur central de Cariboo, le sud, le Grand Vancouver et l'île de Vancouver.

Ce plan nous permet de coordonner notre personnel et notre équipement pour être en mesure d'intervenir dans n'importe quelle communauté. Disons qu'il y ait plus d'incendies dans la région de Kamloops, mais qu'au nord de Kamloops, il y ait des communautés que nous ne pouvons pas rejoindre. Nous pouvons faire venir des ressources de la région de Prince George, par exemple, pour soutenir ces communautés, ou vice versa. Il s'agit d'avoir la capacité de réagir à partir de plusieurs endroits ou de mobiliser de multiples ressources. B.C. Wildfire utilise également ce modèle. S'il y a beaucoup d'incendies à Kamloops, elle mobilise ses ressources du district de Skeena, où je vis, du centre-intérieur et de l'intérieur de Bulkley Valley, pour les envoyer dans le sud, laissant le minimum sur place, parce qu'il ne s'y passe rien, afin que toutes les ressources puissent se rendre là où se trouvent les dangers qui menacent les communautés.

C'est essentiellement ce que nous essayons de faire, c'est-à-dire imiter ce que les bureaux régionaux prospères ont déjà établi.

• (1505)

[Français]

M. Gabriel Ste-Marie: Merci.

[Traduction]

La greffière: Je suis désolée. La présidence a été déconnectée.

Monsieur Schmale, pourriez-vous prendre la relève?

M. Jamie Schmale: Oui. Je n'ai pas noté le temps. Je ne regardais pas l'heure.

La greffière: Il ne reste qu'une personne pour poser la dernière question, et c'est Mme Idlout.

Le vice-président (M. Jamie Schmale): D'accord. Je vais commencer maintenant.

Madame Idlout, vous avez la parole.

Mme Lori Idlout: Merci, monsieur Schmale.

Je vais terminer mes questions pour M. Lackenbauer.

À titre de comparaison, je voulais vous demander si les militaires doivent utiliser leur propre équipement lorsqu'ils mènent des opérations dans le Nord.

M. P. Whitney Lackenbauer: Encore une fois, cela dépend de quels membres des forces armées il s'agit, parce que les Rangers ne sont qu'une catégorie de réservistes. Pour les membres de la Force régulière et de la Première réserve, on s'attend à ce qu'ils utilisent le matériel et les véhicules militaires qui leur sont fournis, la logique voulant que cet équipement soit normalisé et que le système fournisse le matériel que tout le monde doit utiliser.

En ce qui concerne les Rangers, la logique veut que, les besoins de chaque communauté étant différents, il serait très lourd pour le système militaire et probablement peu efficace pour les Rangers de leur fournir l'équipement. Essentiellement, le modèle a toujours été le suivant: si les Rangers qui vivent dans leurs communautés sont le mieux en mesure de répondre aux besoins de leur région, ils peuvent sans doute choisir les meilleurs véhicules, les meilleurs types d'équipement et le meilleur type de tente à utiliser. L'armée va plutôt les indemniser pour l'utilisation de cet équipement. Comme je le disais tout à l'heure, ce que je considère comme l'un des principaux avantages, c'est que cela permet aux gens d'acquérir un équipement qui leur appartient. Ils n'ont pas à demander la permission à l'armée pour l'utiliser lorsqu'ils veulent sortir avec leur famille ou se rendre dans une autre communauté.

À mon avis, c'est l'une des grandes différences par rapport à la Garde côtière auxiliaire, à qui on fournit, dans le cadre du programme des petites embarcations, des bateaux de recherche et de sauvetage maritimes très performants, mais les membres de la Garde côtière auxiliaire ne sont pas autorisés à utiliser ces bateaux pour chasser le béluga ou le narval. Si ces mêmes personnes se servent de leur bateau personnel en tant que Ranger, elles sont payées pour l'utilisation de ce bateau pendant qu'elles l'utilisent tant que Ranger, puis lorsqu'elles enlèvent leur uniforme de Ranger et qu'elles veulent sortir pour attraper une baleine, elles peuvent le faire, car c'est leur équipement personnel.

Je suis désolé. Je suis allé de l'avant avec votre question.

Mme Lori Idlout: Non, c'est bien.

M. P. Whitney Lackenbauer: C'est l'une des raisons pour lesquelles je sais que la force des Rangers est une forme de service différente.

Mme Lori Idlout: Merci.

M. Jamie Schmale: Madame Idlout, vos deux minutes et demie sont écoulées.

Mme Lori Idlout: Sérieusement? Puis-je poser une autre question?

Pouvez-vous nous donner un peu plus d'information sur la recommandation que vous avez mentionnée au sujet du nouvel emploi que vous avez proposé, afin que nous puissions comprendre l'importance de cette recommandation?

M. P. Whitney Lackenbauer: Merci.

Il s'agit d'une proposition que j'ai présentée avec Peter Kikkert et Calvin Pedersen, que vous allez entendre la semaine prochaine, à la suite de conversations dans la région de Kitikmeot avec d'autres détenteurs de droits des Nunavummiut, des intervenants et des premiers intervenants pour reconnaître que le renforcement de la sécurité communautaire est une priorité centrale, comme l'a indiqué l'autre témoin.

Tel que nous le concevons, ce programme fournirait aux communautés au moins deux agents de la sécurité publique à temps plein qui seraient responsables de la recherche et du sauvetage, de la gestion des urgences, de la prévention des incendies, de la sécurité terrestre et maritime et, au besoin, des services médicaux d'urgence. Il s'agirait de créer un programme pour tirer parti des connaissances locales, des connaissances inuites de *Qaujimaqatuqangit* et des relations communautaires des agents, tout en fournissant l'espace nécessaire pour développer de nouvelles capacités. Le fait d'avoir une personne centrale dans chaque communauté de l'Inuit Nunangat qui pourrait assurer la coordination, jouer le rôle d'agent de liaison pour la coordination des efforts de tous les premiers intervenants et l'élimination des cloisonnements de responsabilité qui existent entre les organismes responsables de la sécurité et de la sûreté des communautés dans le Nord, aurait pratiquement pour effet de créer un centre de résilience communautaire.

Il y aurait peut-être même des bâtiments polyvalents construits pour servir de centres d'activités de sécurité communautaire pour tous ces différents groupes au niveau communautaire. Il existe d'autres modèles. Vous pouvez regarder ce que les Cris ont mis en place dans le territoire d'Eeyou Istchee pour les agents de la sécurité publique, le service de la sécurité civile Kativik à Inuvik et les programmes des agents de la sécurité publique des villages en Alas-

ka, et il y a des modèles semblables au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Nous voyons cela comme une excellente occasion de vraiment habiliter et coordonner bon nombre de ces efforts au niveau communautaire. Je me ferai un plaisir de fournir de plus amples renseignements par écrit au Comité si cela vous intéresse.

● (1510)

M. Jamie Schmale: Très bien; c'est parfait.

Merci aux témoins. Vous avez bien utilisé le temps supplémentaire, probablement parce que vous êtes peut-être un de mes électeurs, alors vous auriez pu parler un peu plus longtemps.

Je remercie nos témoins de leur présence et de leur contribution à cet examen. Nous avons une étude très intéressante à mener. Je suppose que le président n'est pas de retour. Je ne peux pas le voir...

Le président: Je viens tout juste de reprendre le flambeau, mais je sais qu'il a été bien géré en mon absence.

M. Jamie Schmale: J'aime bien dire: « de façon remarquablement adéquate ».

C'est vous, monsieur le président. Merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur le vice-président.

Merci aux témoins, comme le disait M. Schmale. Il s'agit d'une étude importante, et nous sommes très reconnaissants à M. Lackenbauer et à M. Moore de nous avoir fait part de leurs points de vue sur des questions très importantes. Nous vous remercions infiniment d'avoir pris le temps de nous rencontrer aujourd'hui.

Sur ce, l'audition de ce groupe de témoins est terminée. Pour la gouverne des membres du Comité, nous allons probablement présenter notre rapport d'étude sur le logement dès lundi, maintenant qu'il a été approuvé. Deuxièmement, ce matin, au sous-comité de liaison, notre budget de voyage a été approuvé. Je voulais simplement que vous le sachiez.

Nous nous réunirons mardi prochain à 15 h 30.

Sur ce, merci beaucoup à tous. La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>